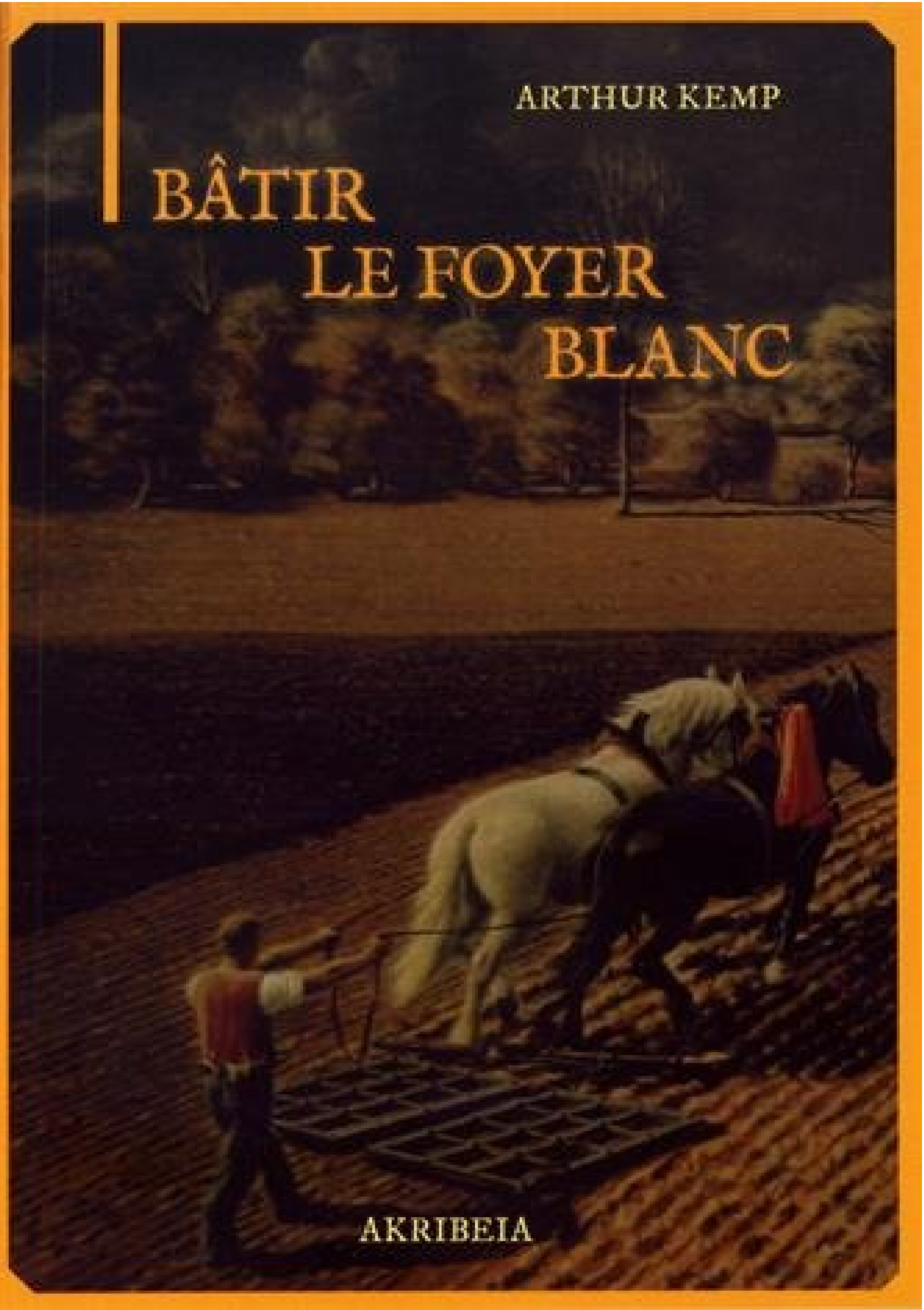

ARTHUR KEMP
BÂTIR
LE FOYER
BLANC
AKRIBEIA

ARTHUR KEMP

BÂTIR LE FOYER BLANC

**UNE STRATÉGIE DE SURVIE
POUR LES EUROPÉENS
DEVANT LE FLOT MONTANT
DES PEUPLES DE COULEUR**

Traduit par Martin Thomas
Préfacé par Philippe Baillet

PRÉFACE
UNE RÉPONSE RADICALE À LA TYRANNIE DE « BIG OTHER »

En dépit de la modestie de ses dimensions et de l'absence de notoriété de son auteur dans le monde francophone, cette brochure est, au sens le plus fort de l'expression, un « signe des temps ». Elle n'avertit pas de l'arrivée d'un séisme imminent, elle ne dresse pas l'état des lieux après un séisme déjà advenu, elle tire au contraire toutes les conséquences d'un phénomène relativement lent, même s'il a connu de fortes accélérations au cours des deux dernières décennies, mais qui paraît d'autant plus inexorable et inévitable qu'il se déroule avec la complicité active ou passive de presque tous ceux qu'il concerne pourtant au premier chef. Ce phénomène, c'est évidemment la submersion progressive, le « Grand Remplacement », pour reprendre la formule de Renaud Camus, des populations de souche européenne installées en Europe de l'Ouest depuis des millénaires, voire des dizaines de millénaires, par une immigration de couleur désormais devenue une immigration de peuplement. Or, l'auteur de ce texte, Arthur Kemp, a le grand mérite de tenter d'apporter une réponse à ce phénomène d'une ampleur sans précédent, une réponse qui soit à la mesure du bouleversement en cours.

La naissance du « séparatisme blanc » aux États-Unis

Certes, Kemp n'est pas l'inventeur du « séparatisme blanc », à savoir de cette idée selon laquelle la seule façon de garantir la survie d'une fraction de la race blanche consiste à en regrouper les éléments préservés, non dégénérés, encore conscients et fiers de leur identité et de leur histoire, dans plusieurs territoires géographiquement séparés de ceux que l'immigration de couleur tend à occuper avec toujours plus de succès. Dès 1982, en conclusion d'une longue série d'articles retraçant l'histoire de la race blanche, William Pierce, leader de la frange la plus radicale du mouvement nationaliste blanc aux États-Unis, envisageait déjà la

perspective du *homeland* blanc, de l'enclave vouée à assurer la survie de la race. De manière très significative, il présentait cette tâche, la construction du bastion blanc, comme réservée à « ceux qui sont capables d'une vision du monde entièrement nouvelle[1] ».

Depuis 1982, l'idée a fait son chemin aux États-Unis. Reprise par l'activiste Robert J. Mathews, le plus célèbre martyr du mouvement nationaliste blanc, elle a été théorisée, mais aussi présentée sous la forme littéraire attrayante d'un cycle de cinq romans retraçant la geste et l'épopée de la république américaine du Nord-Ouest censée regrouper les Blancs préservés des États-Unis dans les deux États les plus blancs du pays, l'État de Washington et l'Oregon, en bordure du Pacifique. L'auteur du cycle romanesque, Harold Covington, est une figure déjà ancienne du mouvement nationaliste blanc. Il a créé un site expressément consacré au projet de fondation d'une « nation blanche indépendante et souveraine dans le *Pacific Northwest*[2] ».

Mais ce qui fait l'intérêt spécifique du propos de Kemp pour nous Européens de l'Ouest, c'est qu'il émane d'un autre Européen de l'Ouest. En effet, si l'apparition d'un discours séparatiste blanc

---

[1]. William L. PIERCE, « La grande crise raciale est proche », Tabou, vol.18, Akribeia, Saint-Genis-Laval, 2011, p. 61-77 [p. 76]. Le texte original, difficile à rendre en français, évoque *an altogether new consciousness of the world*, donc une nécessaire élévation du niveau de conscience des destinataires du discours « séparatiste blanc ».

[2]. Sur le séparatisme blanc aux États-Unis, voy. notamment Pascal JORDAN, « La voix du courage a l'heure du "séparatisme blanc" », *in* w. L. PIERCE, *Fierté blanche. La libre parole d'un racialiste américain* (recueil d'articles parus entre 1995 et 2001), White Révolution Books, Londres, 2011, p. 7-28 ; Philippe BAILLET, « Le mouvement nationaliste blanc aux États-Unis. Cinquième et dernière partie : Les années de la relève (2001-2012) », *Écrits de Paris*, n° 754, juin 2012, p. 29-48 [p. 42-45]. Adresse du site anime par Covington : www.northwestfront.org.

dans un pays – les États-Unis – dont les dimensions égalent celles d'un continent, avec une tradition fédérale qui accordait jusqu'à hier une grande latitude aux identités régionales et locales, avec des restes de la mentalité des pionniers et des fondateurs de communautés de vie à l'enseigne de l'utopie, est relativement normale et ne surprend pas vraiment, il en va tout autrement de la présentation du même discours en Europe de l'Ouest, avec des peuples installés sur place depuis très longtemps et des États-nations souvent assez anciens, voire très anciens. On pourrait ajouter qu'aux États-Unis la mobilité géographique à l'intérieur des frontières du pays est un phénomène social très courant, ce qui n'est pas le cas en Europe, ni à l'échelle du Vieux Continent, ni même au sein des nations qui le composent.

Un projet défendu par un Européen des « marches » du monde blanc

Il est vrai que Kemp est un Européen un peu particulier, un Européen des « marches », un Européen qui vient de la périphérie du monde blanc. On sait que les natifs des marches ou de la périphérie d'une entité politique, culturelle ou raciale, sont souvent les plus sensibles au destin de cette entité et aux périls qui menacent son existence. Ils ont des « antennes », en quelque sorte. Dans un entretien remontant à l'année 2003 et dans lequel il affirmait déjà que « c'est la séparation géographique, et non la ségrégation, qui est la seule solution politique à même de sauver la civilisation occidentale[3] », Kemp se présentait de la façon suivante : « Je suis né dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud, de parents britanniques, en 1962. J'ai été élevé en Afrique du Sud, où j'ai obtenu un diplôme en sciences politiques, politique internationale et administration publique. J'ai passé quatre ans dans l'armée sud-africaine dans le cadre de mon service militaire et

---

[3]. Arthur KEMP, « Entretien avec les Flamands », *Tabou*, vol. 18, *op. cit.*, p. 42-60 [p. 44].

j'ai servi dans la police sud-africaine, ou j'ai exercé des fonctions dans la contre-insurrection et le contrôle antiémeute de 1985 à 1988[4]. » Autant dire que Kemp sait de quoi il parle quand il parle de tout ce qui peut menacer la survie des Blancs dans le monde. Sa compétence, il la tire aussi de son militantisme politique : installé au Royaume-Uni en 1996, Kemp a été très actif dans les rangs du British National Party, devenant en 2010 le responsable du site web de cette organisation, qu'il a quittée en 2011 pour des raisons que nous ignorons mais qui paraissent assez logiques dès lors que l'on accepte l'idée de la nécessité absolue de bâtir un foyer blanc destiné aux Européens de l'Ouest encore préservés, ceux que l'on nommera désormais les Européens « identitaires », non en référence à une organisation politique précise mais à une mouvance bien plus large qui déborde de beaucoup le champ purement politique.

Les réponses possibles au drame des Européens identitaires qu'envisage Kemp sont donc analogues à celles qui brûlaient dans les cerveaux hardis de certains Euro-Américains. L'une de ces réponses – la réponse intermédiaire entre la perspective « molle » (continuer de participer à la vie politique classique des démocraties parlementaires occidentales, en tablant sur l'hypothétique arrivée au pouvoir d'un parti hostile à l'immigration de couleur et l'effet domino de cette victoire) et la perspective « dure » (partir pour un Grand Trek en Europe de l'Est, voire jusque dans l'Extrême-Orient russe) – a d'ailleurs été évoquée récemment par Jean Raspail.

Jean Raspail et Arthur Kemp : le romancier et le militant

Si Kemp a très probablement lu Raspail, après Ronald Reagan et Samuel Huntington, Raspail, lui, n'a probablement pas lu Kemp. Mais l'on ne saurait présenter en France une brochure comme celle du Britannique sans faire mention de Raspail : oublier son nom

---

[4]. *Ibid.*, p. 42-43.

serait tout à la fois une faute et une injustice. Au terme de la préface qu'il a expressément écrite pour la quatrième édition du *Camp des Saints*, Raspail affirme, ou du moins espère, qu'il subsistera, à l'horizon 2050, des « isolats » de Français de souche, capables d'assurer la survie « d'une communauté de la pérennité française [qui] s'appuiera sur ses familles, sa natalité, son endogamie de survie, ses écoles, ses réseaux parallèles de solidarité et de sécurité, peut-être même ses zones géographiques, ses portions de territoires[5] [...] ». Après avoir évoqué le clash inévitable qui surviendra entre ces isolats et l'appareil répressif du système, Raspail se prend même à rêver d'« une sorte de Reconquista, sans doute différente de l'espagnole mais s'inspirant des mêmes motifs[6] [...] » dans laquelle s'engageraient les derniers isolats français, bientôt rejoints par d'autres, ailleurs en Europe.

On voit donc que le romancier et le militant peuvent se compléter. Au premier, le diagnostic saisissant de vérité, grâce à un roman extrêmement bien construit, d'une force d'évocation aujourd'hui encore intacte, mais qui peut laisser le lecteur plus abasourdi que désireux d'agir ; au second, l'exploration encore tâtonnante mais foncièrement honnête des réponses possibles, du remède de la dernière chance. C'est que la qualité d'écriture, si grande soit-elle, ne peut pas se substituer au besoin indispensable d'une doctrine à opposer à la sinistre bouffonnerie de Big Other, ce « Grand Autre », cet Ubu mondialiste dont les affidés, qu'ils soient tireurs de ficelles ou bien idiots utiles, répètent en boucle les litanies de sous-hommes, les formules creuses pour zombies-consommateurs définitivement décérébrés comme les aime le capitalisme mondialisé : s'enrichir par l'ouverture à l'Autre, accueillir la mixité plurielle, développer la culture métisse, donner toutes leurs chances aux minorités visibles, favoriser le dialogue

[5]. Jean RASPAIL, « Big Other », *in Id., Le Camp des Saints* (1973), Robert Laffont, Paris, 201 1, p. 11-38 [p. 37).

[6]. *Ibid.*, p. 38.

entre grands et petits frères de banlieue, accomplir le devoir de mémoire, être vigilant face au racisme sans cesse renaissant même si l'on sait que « les races ça n'existe pas », etc., etc. De ce point de vue, Raspail n'est pas exempt de tout reproche : on se contentera ici de quelques rappels.

Jean Raspail et le sort des « petits Blancs »

En 1985, dans la préface à la troisième édition de son roman, Raspail s'interrogeait, à un moment donné, d'une façon qui n'était pas sans rappeler les indignations sur commande devant l'« insupportable » (*sic*). Il écrivait en effet : « Que faire, puisque nul ne saurait renoncer à sa dignité d'homme au prix d'un acquiescement au racisme[7] ? » Il est vrai qu'il ajoutait aussitôt : « Que faire, puisque dans le même temps, tout homme – et toute nation – a le droit sacré de préserver ses différences et son identité au nom de son avenir et au nom de son passé[8] ? » Il évoquait aussi son choix très discutable d'illustrer son propos par « des masses humaines venues du Gange lointain plutôt que des rives de la Méditerranée[9] [...] », ainsi qu'« une certaine prudence de [s]a part [...] [s]a répulsion à illustrer, au risque de les envenimer, des tensions raciales déjà perceptibles[10] [...] ».

En réalité, il était profondément injuste et injustifié de mettre en cause des « masses humaines » modelées par l'hindouisme – c'est-à-dire par une série de cultes étrangers à tout prosélytisme conquérant et dont l'esprit profond est pour partie enraciné, que cela plaise ou non, dans l'indoeuropéanité la plus ancienne. Mais cela était aussi profondément impolitique. En effet, il y a des moments – privilégiés en un certain sens – où il faut savoir désigner clairement l'ennemi, ou du moins l'un des ennemis, avant

7. J. RASPAIL, *Le Camp des Saints*, Robert Laffont, Paris, 1985, p. 9.
8. *Ibid*.
9. *Ibid*., p. 11-12.
10. *Ibid*., p. 12.

qu'il soit trop tard, avant que soit atteint le point de non-retour. Or, si en 1971 et 1972 – années pendant lesquelles fut écrit *Le Camp des Saints*[11] – nul ne songeait à la menace de l'islamisme radical comme idéologie mobilisatrice et unificatrice du « flot montant des peuples de couleur », la menace strictement démographique en provenance du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, elle, était déjà présente pour qui savait garder les yeux ouverts.

Dans cette façon d'interpréter la situation, sans doute y avait-il chez Raspail, outre des convictions de catholique traditionaliste lui interdisant d'aborder la question de l'immigration de couleur dans une optique franchement racialiste *dénuée de toute mauvaise conscience*[12], le souci parfaitement légitime de toucher le public le plus large possible en s'évitant d'emblée certaines attaques (pas toutes, assurément) des affidés de Big Other. Mais il y avait aussi, peut-être, *cette attitude foncièrement hypocrite qui consiste à séparer, de*

---

[11]. Comme le rappelle Raspail au début de la quatrième édition (2011) de son roman, *op. cit.*, p. 11.

[12]. Dans le même texte de 2011, Raspail se console en imaginant, tel Berdiaev autrefois, la venue d'un nouveau Moyen Âge : « Si l'on croit à la grâce de Dieu, à la réciprocité des mérites et à la communion des saints, la chrétienté, en France, voit se lever l'aube de sa renaissance » (*ibid.*, p. 34). Et si l'on est un Européen identitaire qui ne croit à rien de tout cela, mais qui estime au contraire que le christianisme, loin de pouvoir être le remède, fut la cause première (par ordre chronologique et par ordre d'importance) de la maladie qui ronge l'homme blanc depuis si longtemps ? À ceux qui disent que l'heure est si grave qu'il faut rassembler toutes les bonnes volontés et renvoyer à plus tard les questions philosophiques et religieuses, on peut répondre que c'est précisément parce que l'heure est si grave et la situation absolument inédite qu'il importe, cette fois-ci, d'en finir avec un certain passé et de repartir sur des bases neuves privées de toute ambiguïté.

manière factice, immigration de couleur et immigrés de couleur, et ce en faisant passer ces derniers, selon un cliché repris par Marine Le Pen, pour les « premières victimes » du phénomène. Il s'agit, là encore, d'une attitude impolitique, d'une *attitude de nantis*, celle de gens dont le statut social les autorise à raisonner abstraitement sur un phénomène auxquels ils ne sont pas véritablement exposés dans leur vie quotidienne. Les « petits Blancs », eux, n'ont pas cette chance et, à défaut de pouvoir faire entendre leur avis à l'occasion d'un référendum d'initiative populaire, en sont réduits à « voter avec leurs pieds », à quitter les banlieues proches des grandes villes pour de lointaines banlieues où la vie est moins invivable, en tout cas pour quelques années encore...

Les concessions sur l'essentiel ne paient jamais

En politique, les concessions sur l'essentiel ne paient jamais, et ceux qui concèdent aujourd'hui en espérant doubler la mise demain se trompent et trompent ceux qui leur font confiance, comme le démontre l'histoire du Front national : on commence par dire clairement que l'on est hostile non pas à l'immigration européenne, ni même à certaines formes d'immigration non européenne (chinoise, vietnamienne, par exemple), mais à l'immigration maghrébine et en provenance de l'Afrique subsaharienne, et l'on finit par mettre sur un pied d'égalité le « Français de couleur et de papier » et le « Français de souche » en se défendant de tout « racisme ». On commence par affirmer la « préférence nationale » et l'on finit par ne même plus oser la revendiquer, dans le cadre du « frontisme municipal » qui impose de faire profil bas pour ratisser large. Ainsi faisant, on recueille des suffrages mais l'on ne fait reculer en rien la déferlante migratoire ; pire encore : on nourrit de la sorte la résignation devant l'« inévitable ». La vérité c'est que, pour avoir été trop lâches à un

moment où des formes de réaction violente eussent peut-être pu modifier encore la donne, nous payons aujourd'hui le prix fort[13].

Quelques réserves sur le texte de Kemp

La brochure de Kemp, elle, nous paraît appeler quelques réserves sur des points secondaires. Si la stratégie, suggérée par l'auteur, de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » – le projet de bâtir le foyer blanc n'étant pas, en soi, exclusif de la poursuite d'une action politique – est pleinement justifiée, il n'en est pas moins vrai qu'elle réduit celle-ci, par la force des choses, à une espèce de vitrine destinée au recrutement. En outre, on voit mal les responsables des mouvements continuant le combat politique sous la forme classique du parti accepter le développement d'une structure de soutien au projet de foyer blanc : en effet, celui-ci ne peut que débaucher quelques-uns des meilleurs éléments du parti. Il y a là une forme d'incompatibilité que l'auteur paraît sous-estimer.

---

[13]. Raspail fait dire à l'un de ses personnages : « Nous avons perdu nos derniers tueurs en défendant nos dernières colonies. Quelle misère ! D'ailleurs, les traitres sont devenus intouchables. Ils sont tellement nombreux à se bousculer dans la trahison que personne n'éprouve plus la moindre sensation que ces gens-là sont en train de nous trahir en bloc » (*Le Camp des Saints*, éd. de 1985, *op. cit.*, p. 110-111). On croit comprendre que les « tueurs » désignent ici les meilleurs éléments des troupes d'élite de l'armée française jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie et l'aventure de l'OAS. Même si des activistes du genre de ceux qui composaient les commandos les plus aguerris de l'OAS apparaissaient aujourd'hui, il n'est pas sûr qu'ils pourraient faire grand-chose, tant en raison des progrès enregistrés depuis par les techniques et dispositifs policiers que par la dégradation vertigineuse du milieu humain ambiant, ou les traitres en tous genres à la cause des Blancs sont désormais légion, y compris parmi les Français de souche.

L'« image conductrice » d'un mythe mobilisateur

Par ailleurs, on constatera que Kemp prend beaucoup de précautions de vocabulaire et légalistes pour présenter le projet de foyer blanc à bâtir. Mais un projet aussi ambitieux, un défi aussi difficile à relever, du moins dans les premiers temps de sa mise en œuvre, ne peut toucher et séduire, par définition, que les éléments les plus motivés, les mieux formés sur le plan doctrinal, de la mouvance des Européens identitaires. Dans ces conditions, les « euphémisations » du discours n'ont de sens que pour la présentation publique du projet. Sont-elles d'ailleurs vraiment indispensables ? En effet, au-delà de ses qualités et de ses défauts, ce qui fait tout le prix du projet exposé ici par Kemp c'est sa radicalité, son originalité, son caractère novateur. Le présenter sous une forme par trop affadie serait sans doute la meilleure façon de lui ôter sa valeur de mythe mobilisateur.

Sans doute ce projet s'adresse-t-il en priorité, même si l'auteur ne le dit pas expressément, à des hommes et femmes européens qui n'ont pas connu l'« ancien monde », qui sont donc nés après Mai-68. Ils sont rompus aux nouvelles technologies. Tant mieux, puisqu'il est certain que l'Internet jouera un rôle essentiel dans la diffusion du projet de foyer blanc à bâtir. Mais plus essentiel encore est le mythe sous-jacent au projet, avec son « image conductrice » : le Grand Trek des Européens préservés en direction de l'Est, comme s'ils faisaient retour vers la patrie originelle. Avec cela, il devrait être possible de mobiliser peu à peu les meilleurs.

Philippe BAILLET

INTRODUCTION

Ce livre est destiné à un public bien particulier. Si un lecteur (ou une lectrice) l'a ouvert en se demandant « pourquoi » les Européens devraient avoir une stratégie de survie, alors mieux vaut probablement qu'il (ou elle) le repose tout de suite avant d'en entamer la lecture. Cet ouvrage s'adresse aux gens de bonne volonté qui peuvent concevoir, comprendre et soutenir l'idée qu'il vaut la peine de sauvegarder sur terre la diversité raciale. Il s'adresse par ailleurs aux gens qui perçoivent et comprennent que, de toutes les races humaines, seuls les Européens sont menacés d'extinction.

L'establishment progressiste adore parler des « migrations massives de populations » comme d'une espèce de phénomène moderne et universel qui toucherait tout le monde et surviendrait partout. Toutefois, les observateurs les plus honnêtes admettent que ces « migrations massives » de populations ne s'effectuent que dans un sens : des pays non blancs vers les pays blancs. De simple filet durant les deux premières décennies qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce flot s'est transformé, au cours des vingt ou trente dernières années, en une véritable marée.

Les tendances démographiques actuelles ont d'ores et déjà réduit les Européens au statut de minorités dans toutes les grandes villes américaines ainsi que dans un nombre croissant de villes européennes. Et cette tendance s'accélère de manière exponentielle. Pour dire les choses simplement, les Européens sont en train d'être racialement évincés de leurs sanctuaires traditionnels par le biais de l'immigration en provenance du tiers-monde.

Cela n'arrive que dans le « premier monde14 ». Les populations du tiers-monde ne sont quant à elles absolument pas touchées par

[14]. Les pays du « premier monde », du « deuxième monde » et du tiers-monde sont respectivement, et assez approximativement, les pays développés, en voie de développement et sous-développés – NDÉ.

ces « migrations massives de populations ». Seuls les peuples européens sont menacés d'extinction par ce phénomène. Il n'y a aucun danger de disparition pour les Indiens, pour les Africains ou pour les Chinois. Il n'y a aucun danger que les autres races qui peuplent la terre disparaissent. Cela ne concerne que les Européens.

Au vu des tendances démographiques actuelles, les Européens vont d'abord devenir numériquement minoritaires dans leurs propres pays, et cela dans les trente années à venir. Ensuite, ils ne constitueront plus qu'une petite minorité, avant de disparaître complètement sous le flot incessant de l'immigration et du métissage.

Comment se fait-il que seuls les Européens soient ainsi menacés ? Qu'est-ce qui les distingue donc des autres peuples, sur lesquels ne pèse aucune menace d'extinction de ce genre ? La réponse est simple et évidente : cela s'explique parce que tous les autres peuples de la terre disposent de foyers ou de sanctuaires territoriaux où ils peuvent préserver leur intégrité raciale et leur identité, quoi qu'il se passe ailleurs dans le monde. Peu importe que le processus de métissage se poursuive ailleurs, la Chine restera toujours chinoise, le Japon japonais et l'Afrique africaine.

Pourquoi, par conséquent, n'y a-t-il pas un sanctuaire européen où les Européens soient majoritaires et où ils possèdent le droit inaliénable de sauvegarder leur intégrité raciale et leur identité ? C'est à ceux qui perçoivent I 'imminence de la menace que s'adresse ce livre. Les Européens ont besoin d'un sanctuaire, d'un foyer, comme tous les autres peuples. Tel est l'objectif du projet Nova Europa.

Arthur Kemp

Février 2013

1. LA PRÉMISSE

Les nations, les peuples et les cultures possèdent tous le droit incontestable d'exister. L'incroyable diversité humaine que nous constatons sur terre est l'aboutissement d'une évolution plurimillénaire. Chaque culture, chaque peuple, s'est développé selon ses propres critères et ses propres normes, donnant naissance à des civilisations uniques et distinctes qui sont leurs reflets.

Personne ne possède le droit de dénier à un autre individu, à un autre peuple, à une autre race ou à une autre culture, le droit d'être ce qu'il (ou elle) est ni celui de vouloir conserver son identité propre. Les Européens ont le droit d'exister, tout comme n'importe quel autre peuple sur la terre. Cela n'a rien d'une assertion violente, irrationnelle ou « extrémiste ».

Il ne viendrait à l'idée de personne de contester aux Chinois, aux Japonais ou aux Africains le droit de continuer à exister en tant que groupes raciaux distincts. Il est donc logique que personne ne vienne contester aux Européens ce même droit. Pourtant, et assez curieusement, c'est justement ce que font certains. Un petit nombre d'entre eux le font dans un état d'esprit franchement hostile – laissant entendre qu'il s'agit d'une « revanche » pour la « colonisation » ou pour d'autres maux historiques –, mais la plupart le font de manière indirecte, en se montrant hostiles à toute personne qui ose suggérer que la survie raciale des Européens est aussi importante que le droit à la survie des aborigènes d'Australie ou celle des tribus indiennes d'Amazonie.

Cette perception du problème est bien entendu totalement erronée et il faut absolument la corriger si l'on veut poser la prémisse que la survie des Européens est non seulement souhaitable, mais encore indispensable au maintien de la diversité humaine.

Il est paradoxal que ceux qui cherchent à mélanger et détruire les différentes identités raciales soient les plus grands ennemis de

la diversité, alors que dans le même temps ils prétendent la soutenir. Le résultat final de cette forme de diversité est l'exact contraire de leur objectif affiché : c'est la destruction des identités singulières et, en dernier lieu, la disparition de la diversité. C'est dans ce but, la sauvegarde de la diversité et de l'identité, y compris celles des Européens, que ce livre a été écrit.

La race est une réalité

Il n'y a rien de honteux ou de « sournois » à parler de la race. Les gens le font tout le temps et sans y penser. Par exemple, si, dans une pièce bondée, quelqu'un s'écriait : « Regardez, il y a un Chinois qui vient d'entrer », chacun s'attendrait à voir une personne qui ressemble à Mao Zedong ou à Jackie Chan. Personne ne s'attendrait à voir un Noir ou un Blanc. En d'autres termes, les gens associent le terme « Chinois » à une apparence physique définissable et distincte : à une race. De la même manière, si, dans une pièce bondée, quelqu'un disait : « Regardez, un Africain vient d'entrer », chacun s'attendrait à voir un individu ressemblant à Idi Amin Dada ou à Jesse Jackson. Personne ne s'attendrait à voir un Chinois, un Indien ou un Européen. Si, dans une pièce bondée, quelqu'un disait : « Regardez, il y a un Indien qui entre », chacun s'attendrait à voir un individu ressemblant à Gandhi ou à Hiawatha[15]. Personne ne s'attendrait à voir un Japonais ou un Chinois, pas plus d'ailleurs qu'un Européen ou un Africain.

Toutes ces suppositions spontanées ont un fondement clairement racial. Elles relèvent de l'évidence : un Chinois a l'air d'un Chinois, un Japonais d'un Japonais, un Indien d'un Indien, et ainsi de suite. On peut affirmer cela sans que personne fronce le sourcil. C'est accepté, c'est quelque chose qui va de soi. Et, à juste titre, personne n'y voit quoi que ce soit de péjoratif, de blessant ou de lié à une notion de supériorité raciale. Toutefois, d'une certaine façon, dès que le mot « Européen » ou pis, « Blanc », est introduit

[15]. Héros mythique des Indiens d'Amérique du Nord – NDÉ.

dans la proposition, le contexte change. Il n'y a, bien sûr, aucune justification à ce changement de contextualisation.

En effet, s'il est parfaitement normal de s'attendre à ce qu'un Chinois ait l'air chinois, qu'un Indien l'air indien et qu'un Africain l'air africain, il doit être tout aussi acceptable qu'un Européen ait l'air européen. Si tel n'est pas le cas, c'est que nous sommes tout simplement en présence d'une forme de racisme, le racisme antiblanc.

Ce que le monde moderne doit à l'Européen

L'Europe et les Européens méritent bien qu'on les préserve. En fait, sans leurs contributions collectives aux sciences, aux arts, à la technologie, à la littérature et à la culture, une bonne partie du monde moderne n'existerait même pas. Ce sont les Européens qui ont donné leurs noms à la plupart des régions du monde. Afrique, Asie, Amérique et Europe (bien sûr) sont tous des noms qui furent utilisés pour la première fois par les Européens et qui remontent à l'époque romaine pour ce qui concerne l'Afrique et l'Asie. Ce sont les Européens qui ont donné au monde moderne sa forme et son apparence.

Ce n'est pas une simple coïncidence si, dans le monde entier, les vêtements que portent ou aimeraient porter la plupart des gens sont de style européen. Très peu d'Africains, lorsqu'ils en ont le choix, portent la tenue « traditionnelle » africaine (c'est-à-dire pas de vêtement du tout ou bien de rudimentaires peaux de bête) ; et rares sont les Asiatiques qui portent un habit traditionnel (kimono ou autres). Très peu d'Indiens d'Amérique portent une tenue traditionnelle (laquelle devait également se résumer, notamment aux temps de leur installation sur ce continent, à pas de vêtement du tout ou bien à de rudimentaires peaux de bête). Tous les gens sur terre s'habillent à l'européenne, et cela sans qu'on le leur ordonne ni qu'aucune loi les y contraigne : s'ils agissent ainsi, c'est en fonction de critères esthétiques qui sont spécifiquement européens d'origine.

Ce n’est pas non plus une coïncidence si la plus grande partie des gens font usage des techniques que les Européens ont offertes au monde. Même les suprématistes noirs, qui insultent ouvertement les Blancs, utilisent l’Internet, l’électricité et l’informatique que les Européens ont mis à leur disposition pour mener à bien leurs campagnes de propagande. Ils lisent et écrivent des livres, se servant pour cela de l’écriture et des techniques d’impression européennes, et portent des lunettes, inventées par les Européens, lorsque leur vue baisse. Ils font usage de l’électricité et de microphones durant leurs rassemblements et se réunissent dans des bâtiments qui n’existent que grâce aux matériaux et aux méthodes de construction inventés par des Européens. Depuis les vastes étendues de l’Asie jusqu’au centre de l’Afrique ou de l’Amérique du Sud, les êtres humains dépendent, pour beaucoup de gestes du quotidien, de techniques mises au point par les Européens.

Si le lecteur objectif considère toutes les facilités modernes dont bénéficie le monde – que ce soient les appareils électriques domestiques, les matériaux de construction, les livres, l’imprimerie, les techniques pour fabriquer les textiles de confection, la médecine, les méthodes modernes d’irrigation agricole ou encore, bien sûr, tout ce que chacun pense indispensable à la vie actuelle de tous les jours –, alors il apparaît que toutes ces choses sont d’origine européenne.

Même les « luxueuses » merveilles du monde que sont les expéditions spatiales chinoises ou indiennes ne sont que des copies de programmes européens initiaux. En d’autres termes, la contribution de l’Européen au monde et au bien-être de tous les peuples est sans égale. Il n’est vraiment pas exagéré de dire que, toutes époques confondues, la contribution des Européens a surpassé celle de tous les autres peuples de la planète.

Le mythe de la « dette coloniale européenne »

Beaucoup de progressistes parlent de la « dette » que les Européens auraient contractée en raison de toutes sortes de prétendus méfaits perpétrés aux temps de l'exploitation coloniale. Si on laisse de côté les arguments subjectifs qui ont trait au colonialisme et quels que soient les méfaits qui ont pu être commis ou non il y a cinq cents ans, rien ne justifie, de toute façon, le nettoyage ethnique ou le génocide qui vise aujourd'hui les Européens.

L'esclavage aux États-Unis est un bon exemple : une propagande incessante prétend que les Américains blancs sont redevables d'une énorme dette, à la fois morale et financière, envers les Noirs d'Amérique du Nord, en raison du fléau de l'esclavage dont l'Amérique a souffert jusqu'à l'époque de la guerre de Sécession. La réalité, toutefois, c'est que la première personne à posséder un esclave, en Amérique, fut le Noir angolais Anthony Johnson, qui devint le patron d'une plantation de tabac. En juillet 1651, Johnson employait cinq esclaves noirs et devint le premier propriétaire officiel d'esclaves lorsqu'un tribunal de Virginie statua en sa faveur après que l'un de ses serviteurs, John Casor, eut entamé un procès pour recouvrer sa liberté. Johnson gagna le procès et Casor demeura à son service jusqu'à sa mort. Il fut le premier véritable esclave de Virginie.

De plus, les marchands d'esclaves qui amenaient des Noirs aux Amériques, à l'époque de la traite atlantique, n'effectuaient pas eux-mêmes des rafles de Noirs en Afrique. Bien au contraire : c'étaient des Africains qui capturaient les leurs pour en faire des esclaves et qui les vendaient, tout simplement. Si la « logique » qui condamne les Blancs pour l'esclavage s'appliquait de façon cohérente, alors les Noirs, historiquement parlant, sont tout aussi coupables, sinon plus, que les Blancs. Si cela ne suffisait pas, la réalité est que seule une petite poignée de Blancs, en Amérique, a jamais possédé des esclaves. Selon le recensement américain de

1860, seuls 393 967 foyers blancs détenaient des esclaves, soit à peu près 8 % de l'ensemble des foyers américains.

Tous ces faits démontrent clairement qu'exiger des réparations de la majorité de la population blanche américaine d'aujourd'hui ou lui faire porter le poids d'une « culpabilité blanche » est risible. Dans des circonstances normales, on tiendrait cela pour une plaisanterie. À titre de comparaison, la traite des esclaves que les Arabes menèrent en Afrique dura bien plus longtemps et concerna plus d'Africains que la traite atlantique – mais assez curieusement aucune exigence similaire de « réparations » ne semble viser les Arabes et leurs États actuels.

Dans tous les cas, l'argument de l'« exploitation coloniale », même s'il était fondé, serait en soi une façon spécieuse de justifier l'actuelle dépossession des terres européennes par des non-Européens. À un moment ou à un autre de l'histoire, presque tous les peuples et toutes les nations ont conquis ou exploité d'autres peuples. Les tribus africaines l'ont fait les unes avec les autres, les Sémites également, et les Chinois, les Japonais ou les Amérindiens – tous les peuples, à tel ou tel endroit ou à tel ou tel moment, ont fait couler le sang. L'histoire regorge d'exemples de droits nationaux bafoués – mais si l'on apprend l'histoire, ce n'est pas pour se venger des maux du passé mais pour empêcher qu'ils se reproduisent.

Enfin, si une « dette coloniale » européenne a jamais existé, elle a déjà été remboursée un million de fois, ne serait-ce que par la manière dont le niveau de vie du monde entier s'est amélioré grâce aux inventions techniques des Européens et à l'aide étrangère dispensée à l'époque moderne. En fait de dette, il faut voir les choses dans l'autre sens : c'est le reste du monde qui a une dette quasiment incommensurable à l'égard des Européens.

Le droit légal à l'autodétermination

Comme nous l'avons déjà souligné, il ne viendrait à l'idée d'aucune personne sensée de remettre en question le droit absolu

à l’existence des Indiens. Aucune personne sensée ne contesterait le droit à l’existence des Africains ou des Chinois. Des campagnes internationales sont menées pour défendre le droit à l’existence des Tibétains et d’autres le sont pour garantir celui des Indiens d’Amazonie.

En droit international, ce droit à l’existence est lié au concept d’autodétermination, qui est l’un des fondements essentiels de la Charte des Nations unies. Ce document précise que les nations possèdent le droit de choisir leur forme de souveraineté et leur statut politique international, sans contrainte ni ingérence extérieure. Le premier chapitre, article un, deuxième partie, de la Charte des Nations unies, précise que l’objectif de cet organisme est de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l’égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d’eux-mêmes, et [de] prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ».

Le premier article du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) déclare que « tous les peuples ont le droit de disposer d’eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ». Dans son article 15, la Déclaration universelle des droits de l’homme des Nations unies déclare que tout individu a droit à une nationalité et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Le principe de l’autodétermination pour tous les peuples s’inscrit donc bien dans le droit international et le fait d’en exiger le respect est donc en parfaite conformité avec ce droit qui a déjà été accordé à tous les peuples de la terre.

Le droit moral à l’autodétermination

C’est ce droit à disposer de soi-même que beaucoup de nations du tiers-monde ont récemment opposé à la domination exercée

par des minorités du « premier monde », en Afrique du Sud notamment et dans d'autres pays africains. En Afrique du Sud, par exemple, et en référence au principe d'autodétermination, les Africains ont avancé qu'ils possédaient le droit de se déclarer indépendants des immigrés blancs. En ce sens, ils avaient bien sûr totalement raison. Les Européens n'avaient pas le droit de s'installer sur des terres africaines et d'exercer le pouvoir sur les populations africaines.

Mais c'est là que le bât blesse : si les Européens avaient tort d'agir ainsi en Afrique, les Africains ont tout aussi tort d'agir ainsi en Europe. Le processus est exactement le même, mais en sens inverse. Tous les peuples de la terre possèdent le droit inaliénable de disposer d'eux-mêmes sur leurs propres territoires, sans subir de domination étrangère. Cette dernière phrase renferme les deux éléments majeurs en matière de droits des peuples : disposer de soi-même et sur son propre territoire. En fait, l'un ne va pas sans l'autre.

L'autodétermination pour les Européens est le contraire du suprématisme blanc

Il ressort de ce qui précède que le fait pour un peuple d'exiger de disposer de lui-même ne repose aucunement sur la notion surannée de « suprématisme blanc » ni sur de quelconques arguments de supériorité ou d'infériorité raciale. L'exigence d'autodétermination – et d'autogouvernement sur son propre territoire – exclut précisément l'association entre suprématie raciale et autorité sur les autres. Les suprématistes raciaux (dont le stéréotype favori des médias de gauche est le « suprématiste blanc ») cherchent à affirmer leur supériorité sur les autres races et à les dominer. En revanche, le partisan de l'autodétermination ne recherche pas une telle suprématie et exclut en particulier de dominer les autres. Disposer de soi-même sur son propre territoire est donc à l'opposé du suprématisme racial. Pour les Européens,

exiger de disposer d'eux-mêmes est donc le contraire du « suprématisme blanc ».

Un exemple : l'autodétermination des Indiens et les lois d'immigration, d'inspiration raciale, de ce peuple

Durant des siècles, les peuples du sous-continent indien ont été soumis à l'autorité coloniale britannique. Les Britanniques ont certes apporté beaucoup d'avantages (la plupart des infrastructures sur lesquelles s'est élevé l'actuel État indien furent construites par les Britanniques), mais, en dernière analyse, les Indiens possédaient le droit de disposer d'eux-mêmes et de diriger seuls leurs propres affaires. En conséquence de quoi, la République indienne est aujourd'hui un foyer indien, majoritairement habité par des Indiens et à l'abri de toute menace de domination étrangère.

Les Indiens ont légitimement pris des mesures pour s'assurer que l'Inde demeure indienne. L'une de ces mesures consiste en ce que l'on appelle le système d'immigration avec carte PIO. Selon ce système, un visa « Personnes d'origine indienne » (PIO [Persons of Indian Origin]) est attribué aux personnes d'origine indienne, cette origine étant définie en fonction de « leur naissance ou de leur lieu de résidence, ou ceux de leurs parents ou grands-parents ». Selon le service de l'immigration du ministère indien de l'Intérieur, toute personne d'origine indienne et en possession du passeport d'un autre pays, à l'exception du Pakistan, du Bangladesh, de l'Afghanistan, du Népal, du Bhoutan, de la Chine, du Sri Lanka et de tout autre pays spécifié par le gouvernement, a droit à la carte PIO si :

1. Il ou elle a déjà possédé par le passé un passeport indien ;
2. Il ou elle ou l'un ou l'autre de ses parents, grands-parents ou arrière-grands-parents est né en Inde ou réside de façon permanente en Inde, et à la condition qu'il ou elle n'ait jamais été citoyen d'un autre pays ;

3. Il ou elle est le conjoint d'un citoyen indien ou d'une personne d'origine indienne et répondant aux conditions énoncées ci-dessus aux points 1 et 2.

Une seconde mesure a reçu le nom de « citoyenneté des Indiens d'outremer », OCI (Overseas Citizenship of India) en abrégé. Cette citoyenneté indienne d'outremer autorise les personnes légalement définies comme « d'origine indienne » à se voir délivrer des visas permettant de résider pour une longue durée en Inde. Selon le service de l'Immigration du ministère indien de l'Intérieur, les demandeurs peuvent postuler à l'obtention de l'OCI s'il est prouvé qu'eux-mêmes, leurs parents ou grands-parents :

1. étaient susceptibles de devenir citoyens indiens à l'époque où fut promulguée la Constitution indienne, c'est-à-dire le 26 janvier 1950, ou

2. sont [étaient] originaires d'un territoire qui est devenu partie intégrante de l'Inde après le 15 janvier 1947, ou

3. [étaient] citoyens de l'Inde le 26 janvier 1950 ou après cette date.

Les détenteurs de la carte OCI peuvent acquérir la nationalité indienne au terme d'une période de cinq ans. Les cartes OCI sont attribuées à vie et offrent la plupart des avantages d'une carte PIO, notamment celui de ne pas avoir à déclarer sa présence en Inde, contrairement à ce qui est exigé des autres étrangers, et cela quelle que soit la durée du séjour. Cela signifie qu'un Indien né en Grande-Bretagne peut demander et obtenir la citoyenneté indienne, même si lui-même ou ses parents n'ont jamais vu l'Inde.

En d'autres termes, la loi indienne sur l'immigration est spécialement conçue pour s'assurer que l'Inde demeure racialement homogène, puisqu'elle n'accorde la résidence permanente qu'aux individus qui sont d'origine indienne, et ce quel que soit l'endroit du monde où ils sont nés. Cette politique tout à fait judicieuse n'est pas connue en dehors des frontières de l'Inde. Mais il est certain que personne ne va accuser le gouvernement indien de verser dans le « suprématisme » du fait qu'il veille à ce

que ses lois sur l'immigration contribuent à conserver à l'Inde son caractère indien.

Constituer un État ethnique est un droit universel

L'autodétermination au sein d'un État ethnique – un État essentiellement constitué d'un seul groupe racial – n'est donc aucunement inhabituel ou exceptionnel. Le Japon, la Chine, l'Inde, la plupart des États de l'Afrique subsaharienne, la plupart des États nord-africains et moyen-orientaux, sans oublier, bien sûr, Israël, sont des États ethniques qui disposent, à des degrés divers, d'une législation destinée à assurer le maintien de leur homogénéité.

Tout à fait de la même manière, les peuples européens possèdent le droit de préserver leur identité, de se mettre à l'abri de toute domination étrangère et d'assurer leur survie. L'indignation serait générale s'il apparaissait, par exemple, qu'en Inde les Indiens étaient sur le point de disparaître et d'être supplantés par des Chinois. Cependant, pour une mystérieuse raison, personne ne dit quoi que ce soit lorsque ce sont les Européens qui sont sur le point de disparaître.

Les progressistes de tout poil se précipitent pour défendre les Tibétains qui luttent pour ne pas être supplantés par les Chinois Han – mais ces mêmes progressistes ne prêtent aucune attention aux nations européennes qui sont confrontées à un scénario exactement similaire. De même qu'au Tibet les Tibétains ont le droit de disposer d'eux-mêmes, de demeurer libres de toute occupation étrangère (chinoise) et de toute domination, de ne pas disparaître par le biais de l'absorption et de l'intégration, de même les peuples européens possèdent ce droit.

La pérennité d'une culture dépend de la pérennité de son peuple fondateur

Sur tout territoire, la population qui constitue la société autochtone crée une culture qui lui est consubstantielle. Une société, ou une civilisation, n'est que le reflet de la population qui

vit dans un territoire donné. Par exemple : la civilisation chinoise est issue du peuple chinois et exprime la nature des gens qui vivent en Chine. La civilisation chinoise est indissociable des Chinois ; ce sont eux qui l'ont créée et elle reflète leurs valeurs et leurs normes. De la même façon, les Indiens d'Amérique ont donné naissance à une civilisation spécifique. Tout comme les Japonais, les aborigènes d'Australie ou encore les Zoulous. Et ainsi, bien évidemment, les Européens ont créé leur propre civilisation, avec toutes les nuances qui la composent : anglaise, écossaise, allemande, française, russe, etc.

Ce qu'il importe de garder en mémoire, c'est que chaque culture est indissociable du groupe qui l'a créée. Bien que chaque culture, chaque civilisation, puisse posséder – et possède effectivement – différents niveaux de développement technique et différents codes moraux (ce qui est acceptable au Japon peut, par exemple, ne pas l'être en Norvège et réciproquement), rien n'autorise à parler de supériorité ou d'infériorité. Chaque civilisation étant inséparable de la population qui l'a fondée, il est tout aussi évident que, si les fondateurs disparaissent, la culture à laquelle ils ont donné naissance disparaîtra avec eux.

Ce sont les Chinois qui ont créé la civilisation chinoise et il s'ensuit logiquement que cette culture s'éteindrait si les Chinois venaient à disparaître. À l'heure actuelle, l'immense majorité des Chinois vit en Chine et veille à la continuité de la civilisation chinoise dans ce pays. Si, toutefois, les aborigènes australiens émigraient en Chine par millions et que la population chinoise se réduisait de manière spectaculaire, alors, en l'espace de quelques années, le caractère de la civilisation chinoise se modifierait pour refléter les apports des nouveaux habitants du territoire. En d'autres termes, la société ou la civilisation de ce territoire refléterait le fait que la majorité des habitants serait désormais

constituée d'aborigènes et non plus de Chinois[16]. Si la Chine devait se remplir d'aborigènes, cela signifierait la fin de la civilisation chinoise. Les aborigènes fonderaient une nouvelle civilisation qui serait le reflet de leur groupe et non plus des Chinois.

En réalité, que les choses se déroulent ainsi est parfaitement logique. Cela n'a rien à voir avec le fait que telle ou telle culture soit plus avancée ou avec de quelconques notions de supériorité ou d'infériorité. Le phénomène illustre simplement le constat qu'une civilisation est le produit de la nature de ceux qui composent la population d'un territoire donné.

Pour en revenir à l'exemple chinois : si, demain, tous les Chinois du monde devaient disparaître, il est assez évident que la civilisation et la culture chinoises disparaîtraient alors avec eux. Tel est le principe manifeste qui préside à la création et à la dissolution des cultures : une fois que les hommes qui ont donné naissance à un certain type de société ou de civilisation disparaissent, alors cette société ou cette civilisation s'éteint avec eux. Si la population disparue est remplacée par d'autres peuples, alors naît une nouvelle société ou culture qui reflète la culture et la civilisation des nouveaux habitants de cette région.

Exemple concret : l'éviction démographique et raciale des Indiens d'Amérique

Il ne manque pas d'exemples concrets de ce processus. L'un d'eux, bien connu de tous, est le changement survenu en Amérique du Nord. Les Amérindiens vivaient là depuis des millénaires et avaient fondé une civilisation qui s'était imposée sur ce continent. Autrement dit, la civilisation et la culture qui prédominaient en

[16]. Il est curieux que l'auteur prenne ici l'exemple des aborigènes d'Australie, qui ne seraient plus que 70 000 environ à vivre sur leurs territoires traditionnels, soit un chiffre dérisoire en comparaison du nombre de Chinois – NDÉ.

Amérique du Nord traduisaient le fait que la majorité des gens qui vivaient là étaient des Amérindiens.

Après l'an 1500, cependant, ce continent s'est rempli d'immigrants blancs venus d'Europe. Ces immigrants blancs ont évincé les Amérindiens en les dépossédant de l'Amérique du Nord et en devenant à leur place la population dominante de ce continent. Un grand bouleversement s'est alors produit dans la civilisation nord-américaine. Alors que la culture amérindienne avait prédominé durant des milliers d'années, il ne fallut que quelques siècles à la civilisation blanche et européenne pour lui ravir la première place. Ce changement reflétait le fait que la majorité des habitants de l'Amérique du Nord se composait désormais d'Européens blancs – et la civilisation amérindienne a pour ainsi dire disparu. En Amérique du Nord, la civilisation amérindienne est « tombée » parce que la population avait changé.

Si la société qui a fondé une civilisation particulière reste intacte et homogène dans sa composition raciale, alors cette civilisation demeure vivante. Si, toutefois, dans un territoire donné, la société voit sa composition raciale changer – à cause d'une invasion, de l'immigration ou d'un déclin démographique –, alors la civilisation à laquelle cette société a donné naissance disparaîtra avec elle, pour être remplacée par une nouvelle civilisation qui représentera les nouveaux habitants de ce territoire.

Une civilisation – peu importe qu'elle soit blanche, noire, asiatique ou aborigène – se maintient ou tombe en fonction de l'homogénéité de sa population et de rien d'autre. Dès qu'une société perd son homogénéité, la nature de cette société évolue pour refléter la composition de la nouvelle population. L'histoire fourmille d'exemples de régions où cela s'est produit. En fait, chaque fois qu'une grande culture ou civilisation s'est éteinte, on peut toujours détecter une modification de la population originelle.

Il s'agit d'un principe absolument certain : tant qu'un peuple reste intact, sa civilisation et sa culture demeurent inaltérées. Si ce peuple subit un déficit démographique ou devient minoritaire sur

son propre territoire, sa civilisation et sa culture vont elles aussi décliner, voire disparaître totalement. Cela est une conséquence logique du changement de population et non le reflet d'une supposée « supériorité » ou « infériorité » de la culture concernée.

La conclusion tombe donc sous le sens : si les pays du « premier monde » subissent un changement démographique qui voit leurs populations remplacées par des immigrés du tiers-monde, alors, inévitablement, la culture dominante de ces nations va évoluer pour finir par refléter la culture de la nouvelle majorité. En d'autres termes, l'immigration massive en provenance du tiers-monde dans les pays du « premier monde » aboutira à ce que la culture de ces derniers cède la place à la culture du tiers-monde, dès que l'immigration de masse atteindra des niveaux tels qu'elle suscitera inévitablement un changement dans les cultures de ces pays.

Voilà donc ce qui est en jeu : l'existence même de la culture du « premier monde ». Cela n'a rien à voir avec une quelconque haine envers qui que ce soit en raison de la couleur de sa peau, ou avec le fait de vouloir priver quiconque d'une occasion de progresser. Cela concerne la survie de l'Occident et celle des Européens. C'est de cela que parle ce livre, et de tout ce qu'il faut faire pour s'assurer que la culture occidentale – et les peuples qui l'ont fondée – subsistent.

2. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET LA RÉALITÉ PRÉSENTE

Afin de comprendre pourquoi les Européens sont confrontés, pour la première fois en plus de trente mille ans d'existence, à une menace d'extinction en tant que groupe génétique, il est nécessaire avant tout de se forger une vue d'ensemble de la situation historique qui a amené le présent dilemme.

Nous sommes contraints de nous limiter à ce que l'on nomme l'Europe « moderne » et à laisser de côté l'Europe de l'Antiquité. Cela n'est pas seulement dû au manque d'espace, mais aussi parce que la situation qui prévaut en cette seconde décennie du XXIe siècle résulte des évolutions survenues en Europe après l'âge classique.

Les premiers colonisateurs de l'Europe furent des non-Européens

Avant l'an 1400, les « pouvoirs coloniaux » étaient de nature exclusivement non européenne. Les Maures (une force d'invasion métisse provenant d'Afrique du Nord et des contrées sémitiques) avaient envahi l'Ibérie et progressé vers le centre de la France, tandis que les Turcs ottomans, une autre race métissée, attaquaient depuis le sud-est. Après avoir conquis Byzance, postérieurement rebaptisée Istanbul, les Turcs ottomans s'emparèrent de la plus grande partie des Balkans et ce ne fut qu'en 1683 qu'ils furent finalement repoussés devant les portes de Vienne.

Il fallut près de mille ans pour chasser les Maures de la péninsule ibérique (une tâche qui ne s'acheva qu'en 1492) et encore plus de temps pour expulser les Ottomans des Balkans (une tâche qui ne s'acheva qu'en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale). Les premières forces colonisatrices, en Europe, se composaient donc de non-Européens, ce que les historiens progressistes d'aujourd'hui, comme par hasard, passent sous silence.

La Renaissance ouvre l'ère des explorations

Avant 1400 donc, les seules influences interraciales d'importance entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie furent celles qui découlaient des invasions maure et ottomane. Les répercussions qu'eurent ces invasions constituent en elles-mêmes un sujet distinct ; qu'il nous suffise de dire ici que ces répercussions furent ressenties, sur les plans culturel et génétique, dans les régions qui furent occupées.

Il demeure néanmoins juste d'affirmer qu'avant l'an 1400 les continents européen, africain et asiatique, ainsi que les Amériques, étaient encore relativement isolés les uns des autres et qu'ils avaient très largement développé leurs propres formes de société, leurs systèmes de gouvernement, leurs cultures et leurs identités. Toutefois, entre-temps, l'Europe, que la Renaissance avait libérée des contraintes théologiques du Moyen Âge, connut une grande floraison de civilisation, de science et de technique.

Il était inévitable que cet épanouissement aboutît à l'ère des explorations. Aussi, à partir de 1400, les Européens lancèrent-ils des vagues d'exploration puis, au bout du compte, de conquête de ce que l'on appellera plus tard le « Nouveau Monde » et le « tiers-monde » (soit dit en passant, même la différence entre ces deux noms en dit long). L'ère des explorations conduisit directement à la colonisation de la plus grande partie du reste du monde par les Européens. En conjuguant une énorme supériorité technique à un art consommé de dresser les peuples indigènes les uns contre les autres, de petits groupes d'Européens parvinrent à conquérir et à coloniser quasiment le monde entier.

Les États actuels que sont les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande furent fondés et majoritairement colonisés par des Européens, tandis que des minorités blanches colonisaient et créaient tous les pays qui existent aujourd'hui en Amérique du Sud et en Afrique. Même dans le Sud-Est asiatique, beaucoup de pays furent initialement fondés par des colons issus de la minorité

blanche. Mais, comme ce fut le cas dans beaucoup d'États sud-américains et africains, l'énorme croissance démographique des indigènes (stimulée par la médecine occidentale et l'éducation) contraignit rapidement la minorité dirigeante blanche à un départ précoce.

Vers la fin du XIXe siècle, le résultat était que de vastes régions du globe se trouvaient sous la domination des Européens blancs ou bien étaient dirigées par des colonisateurs blancs et européens. À cette époque, beaucoup, en Europe, supposaient que cet état de choses allait durer éternellement. Il ne leur vint jamais à l'esprit que tout cet édifice colonial était artificiel.

Les rares Européens qui eurent l'intuition de ce qui allait arriver tentèrent bien d'avertir leurs frères de race. Ce fut le cas notamment de l'écrivain, eugéniste et journaliste américain Lothrop Stoddard, qui a précisément prévu avec justesse, dans son ouvrage novateur *The Rising Tide of Color against White World Supremacy* (1921[17]), l'avenir des colonies blanches d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud, et mis en garde contre l'immigration du tiers-monde en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. En dépit de ce que suggère son titre, ce livre ne préconisait pas la « suprématie blanche » mais soulignait simplement que la conception, apparue et développée aux XVIIIe et XIXe siècles, selon laquelle les Européens devaient commander aux autres nations était en train de toucher à sa fin. Stoddard ne souhaitait pas que les Blancs dominent les autres races. Ce qu'il voulait, c'était plutôt la sauvegarde des territoires peuplés de Blancs, d'où ses mises en garde contre l'immigration provenant du tiers-monde.

---

[17]. Traduit en français sous le titre : *Le Flot montant des peuples de couleur contre la suprématie mondiale des Blancs*, Payot, Paris, 1925 ; réédité en 2014 aux éditions de l'Homme libre, Paris – NDT.

La décolonisation suivie de la recolonisation, mais de l'Europe

Il est de nos jours à la mode de considérer l'expulsion par la force des dirigeants minoritaires blancs d'Afrique et d'Asie comme des violences justifiées, et, bien sûr, du point de vue des peuples indigènes, elles l'étaient. Car c'est en effet le droit de tous les peuples de se gouverner eux-mêmes, de ne pas être soumis à la domination étrangère, de pouvoir exercer, dans leurs pays, leur droit à l'autodétermination et à ne pas être gouvernés par d'autres. Mais ce droit, les Européens le possèdent aussi.

Le processus de décolonisation qui a débuté à la fin de la Seconde Guerre mondiale a vu tous les régimes minoritaires blancs perdre le pouvoir en Afrique (sauf dans la partie la plus méridionale de ce continent, ou des minorités plus enracinées ont résisté plus longtemps), et, vers 1960, seul un tout petit nombre d'anciennes colonies étaient encore sous contrôle européen.

Ces peuples avaient réalisé leur idéal d'autodétermination et furent accueillis au sein des Nations unies comme des membres indépendants à part entière. Dans le même temps, cependant, a débuté un processus de colonisation inversée. Lentement d'abord, puis de plus en plus rapidement, un nombre croissant d'habitants du tiers-monde a commencé à s'installer dans les pays européens.

L'immigration du tiers-monde – les faits et les chiffres

L'augmentation considérable, dans différents pays européens, du nombre des immigrés provenant du tiers-monde illustre bien la situation présente.

• Selon les statistiques officielles, 3,2 % des Espagnols étaient « d'ascendance étrangère » en 1996. En 2007, ce chiffre avait bondi à 13,4 %. Entre 2002 et 2008, la population espagnole a augmenté de 8 % – dont 6 % étaient d'origine étrangère.

• En 2009 et à Bruxelles (Belgique), les sept prénoms de bébés masculins les plus populaires étaient Mohammed, Adam, Rayan, Ayoub, Mehdi, Amin et Hamza. On estime que la moitié des

habitants de Bruxelles, la capitale *de facto* de l'Union européenne, sont originaires du tiers-monde.

• En 2006, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) estimait qu'il y avait en France plus de 10 millions d'immigrés et de descendants d'immigrés. Ce nombre est probablement sous-estimé car la législation française interdit de collecter les données relatives à l'origine ethnique. Selon une étude de 2004, il y avait 14 millions de personnes « d'ascendance étrangère » vivant sur le sol français. Cette étude n'indiquait pas le nombre de personnes qui, parmi elles, étaient originaires d'autres pays européens. Si l'on utilise les chiffres de l'INSEE, et si l'on tient compte à la fois d'une sous-évaluation, de la part des autorités, et de l'immigration clandestine, il est alors probable que la population originaire du tiers-monde se situait en France, en 2010, aux alentours de 14 millions, soit 20 % de la population.

• En 2009, le gouvernement néerlandais signalait qu'environ 20 % de la population des Pays-Bas étaient d'origine « non occidentale ». En 2005, plus d'un quart de tous les enfants en âge d'être scolarisés dans ce pays n'étaient pas de race blanche.

• En 2007, près de 13 millions de personnes en Allemagne n'étaient pas d'ascendance allemande (première et seconde générations, y compris ascendance métissée). Cela représente environ 15 % de la population totale. En 2009, 60 % des enfants âgés de 5 ans ou moins et résidant dans les grandes villes avaient au moins un parent né à l'étranger.

• Le recensement effectué en Grande-Bretagne en 2011 a révélé, en termes de pourcentage, que la population britannique blanche diminue globalement de près de 8 % tous les dix ans. Compte tenu de cette baisse ainsi que des taux de natalité des immigrés du tiers-monde déjà présents, la population de la Grande-Bretagne ne sera plus majoritairement blanche aux alentours de 2040, un phénomène qui affectera encore plus tôt les classes d'âge les plus jeunes. Depuis 2007, Mohammed est le

prénom le plus souvent donné aux nouveau-nés de sexe masculin en Grande-Bretagne.

• Selon les services autrichiens de la statistique, près de 15 % de la population du pays ne sont pas des Autrichiens. En 2008, 16 % des habitants de Vienne étaient originaires du tiers-monde et, en 2012, 53 % des enfants de la capitale en âge d'être scolarisés étaient d'origine immigrée.

• En 1980, les immigrés du tiers-monde ne représentaient que 1 % de la population danoise. En 2009, leur nombre atteignait 8 %.

• En 2009, 10 % des 4,7 millions d'habitants de la Norvège étaient originaires du tiers-monde. En 2005, 64 000 enfants issus de deux parents étrangers sont nés en Norvège, tandis que seuls 13 800 sont nés de parents d'origine européenne. Si ces taux de natalité restent inchangés, la Norvège sera majoritairement peuplée de non-Blancs vers 2035.

• En 2009, quelque 13 % des 9 millions de Suédois étaient originaires du tiers-monde.

• Selon les chiffres du gouvernement canadien, le nombre de personnes originaires du tiers-monde a dépassé les 27,2 % et atteint le chiffre de 5,1 millions d'individus au cours de la période de cinq ans s'étendant entre 2001 et 2006. En 2009, les immigrés provenant du tiers-monde constituaient 42,9 % des habitants de Toronto, et 41,7 % des habitants de Vancouver. Au plus tard en 2040, la population canadienne ne sera plus majoritairement blanche.

• En 1960, les Blancs composaient près de 85 % de la population américaine. Aux alentours de l'an 2000, ce chiffre est tombé à 69 % puis à 64 % selon le recensement de 2010. Vers 2043, les Blancs cesseront d'être majoritaires aux États-Unis et, dès 2019, ils seront minoritaires parmi la population des enfants en âge d'être scolarisés.

• En 2010, le District de Columbia et quatre États – Hawaï, la Californie, le Nouveau-Mexique et le Texas – avaient une population majoritairement non blanche, plusieurs autres États

étant à la limite du basculement. En 2012, 87 % des électeurs de plus de 65 ans étaient blancs, mais, parmi les électeurs de moins de 30 ans, cette majorité blanche ne dépassait pas les 58 %.

• Lors du recensement de 2011, quelque 60,2 % des Australiens se sont déclarés d'ascendance européenne. Un nombre significatif de gens se sont déclarés d'ascendance « australienne » (35 %), ce qui permet de penser qu'au total la population d'origine européenne représente à peu près 80 %. Cela correspondrait à d'autres estimations qui prévoient que, vers 2015, les individus d'ascendance non européenne pourraient représenter environ 25 % de la population totale de l'Australie.

• Lors du recensement de 2006, quelque 67 % des Néo-Zélandais se sont déclarés d'ascendance européenne, alors qu'ils étaient 92 % en 1961.

Il faut absolument garder à l'esprit que ces chiffres sont des chiffres officiels et qu'ils ne prennent pas en compte, en règle générale, l'immigration illégale. On estime que des milliers de Maghrébins, d'Asiatiques et d'Africains subsahariens entrent illégalement en Europe en passant par la Méditerranée ou par la frontière gréco-turque.

En fonction des seuls chiffres officiels, les démographes prédisent que d'ici à 2050 l'Europe occidentale sera submergée par l'immigration du tiers-monde. Il se produit une érosion inexorable du socle européen d'un certain nombre de pays traditionnellement blancs, phénomène qui s'explique par l'immigration massive et par les taux de natalité des immigrés déjà présents. Il est clair pour chacun, à l'exception des idiots incurables, des ignorants et des aveugles volontaires, que, si la tendance actuelle se poursuit, les Européens, et seulement eux, seront physiquement éliminés de l'Europe occidentale en l'espace de cent ans.

L'Europe de l'Est est une région dont la situation contredit la thèse de ce livre. Il est donc nécessaire de considérer à présent sa démographie actuelle ainsi que celles des anciennes républiques

soviétiques d'Ukraine, de Biélorussie, de Moldavie et bien sûr de la Fédération de Russie.

La démographie russe en 2010

Le recensement de 2010 a estimé que la population russe s'élevait à 142 905 200 personnes. Sur ce nombre, les Russes ethniquement blancs représentaient 80 %, la majorité des non-Blancs étant concentrés à l'Extrême est et au sud du pays.

Cela veut dire qu'il y avait, en 2010, environ 109 millions de Blancs en Russie et plus de 35 millions d'individus d'autres races, ce qui inclut les populations d'Asie centrale et celles qui sont de type mongol. Pour la Russie, le problème le plus crucial n'est pas l'immigration en provenance d'Afrique (quoique celle-ci augmente d'année en année), mais les immigrés en provenance du sud de la Fédération, qui est métissé, ainsi que des anciennes républiques soviétiques musulmanes : Géorgie, Arménie[18], Azerbaïdjan, Tadjikistan et autres. En 2009, on estimait qu'il y avait en Russie 12 millions d'immigrants illégaux, la plupart provenant de ces régions.

On prévoit que dans les régions orientales de la Russie, c'est-à-dire celles qui sont situées au-delà de l'Oural, la population chinoise sera majoritaire aux alentours de 2030.

---

[18]. Il n'est pas excessif, mais véritablement injustifié, d'assimiler la Géorgie et l'Arménie aux anciennes républiques musulmanes de l'Union soviétique. En effet, 88,6 % des Géorgiens sont des chrétiens, de confession très majoritairement orthodoxe, et le pays ne compte aujourd'hui que 9,9 % de musulmans. Ceux-ci ne constituent une minorité importante (30 % de la population) que dans une partie de la Géorgie, la République autonome d'Adjarie. Quant à l'Arménie, les musulmans y ont toujours été très minoritaires. Ils le sont encore plus depuis la guerre du Haut-Karabagh qui a poussé, à partir de 1988, la grande majorité des musulmans arméniens à fuir vers l'Azerbaïdjan – NDÉ.

La démographie de l'Europe de l'Est

En 2010, les États d'Europe de l'Est étaient les régions les moins affectées par l'immigration en provenance du tiers-monde. Cela s'explique avant tout par le relatif isolement qui fut le leur jusqu'à la chute de l'Union soviétique et par les ravages économiques consécutifs à cinq décennies de communisme. Ce retard économique a eu pour conséquence une relative pauvreté (si l'on compare avec l'Europe de l'Ouest) de la société, ce qui n'était pas attractif pour les populations du tiers-monde. Mais cela va certainement changer car la situation économique de ces pays s'améliore. Dans ces pays, le seul élément démographique n'appartenant pas au « premier monde » est constitué de Tziganes et de Turcs, l'existence de ces deux groupes datant de migrations antérieures au XXIe siècle. Tous les chiffres qu'on lira ci-dessous étaient valables en 2008, sauf mention contraire.

La Pologne possédait juste un peu plus de 38 millions d'habitants, dont seuls quelques centaines de milliers appartenaient à une immigration non européenne récente. Quelque 96 % des habitants étaient ethniquement polonais et plus de la moitié des 4 % restants étaient des Européens d'une autre nationalité. On estimait que 1,5 % à 2 % des autres étaient d'origine tzigane.

La République tchèque possédait une population de près de 10,4 millions d'habitants, dont moins de 100 000 étaient récemment arrivés en provenance du tiers-monde. On estimait entre 250 000 et 350 000 le nombre des Tziganes vivant en Tchéquie.

La République slovaque possédait une population de quelque 5,4 millions d'habitants, dont seul 1 % était récemment arrivé en provenance du tiers-monde. Toutefois, on estimait que les Tziganes représentaient entre 5 % et 10 % de la population.

La Hongrie avait un tout petit peu moins de 11 millions d'habitants, dont moins de 1 % était récemment arrivé en

provenance du tiers-monde. On évaluait le nombre des Tziganes à plus de 600 000, mais les chiffres exacts étaient contestés.

La Roumanie possédait un tout petit peu plus de 22 millions d'habitants, dont 92 % étaient d'ascendance ethnique européenne. Les autres étaient des Tziganes ou bien, assez bizarrement, des Chinois dont la présence était visible dans la capitale, Bucarest. La majorité des personnes originaires du tiers-monde se composait soit de Turcs (10 %), soit de Tziganes (au moins 5 %, mais vraisemblablement plus).

L'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie

La population de l'Ukraine s'élevait à peu près à 46 millions d'individus, dont moins de 2 % étaient d'ascendance non européenne.

La Biélorussie est un autre ancien État soviétique qui est voisin de l'Ukraine. Elle possédait environ 10,3 millions d'habitants, dont moins de 1 % d'ascendance non européenne.

La Moldavie possédait environ 4,4 millions d'habitants et, selon le gouvernement local, moins de 2 % de ceux-ci étaient d'ascendance non européenne.

3. LES EUROPÉENS PEUVENT-ILS SURVIVRE ?

Le chapitre précédent a clairement montré que les changements démographiques et raciaux qui sont en cours en Amérique du Nord, en Europe occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande sont déjà d'une ampleur telle que, à moins d'une révolution politique, ils n'ont aucune chance de s'inverser. Une telle révolution impliquerait qu'un parti ou un mouvement hostile à l'immigration accédât au pouvoir dans l'un ou plusieurs des pays concernés et qu'il endiguât le flux migratoire massif provenant du tiers-monde. Faute d'une meilleure expression, nous appellerons cette option la « voie démocratique et participative » (n'en déplaise à ceux qui pourraient fantasmer sur une prise du pouvoir par des moyens illégaux).

La voie démocratique et participative

La démocratie, une invention européenne, était à l'origine très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. La démocratie originelle, celle de l'Antiquité grecque, n'était pas une foire d'empoigne ou n'importe quel individu, quel que soit son statut ou son origine, se voit octroyer un droit égal à se prononcer sur la gestion des affaires de l'État. Même la première Constitution américaine, que l'on considère comme le triomphe de la morale et le phare du progrès, limitait strictement le droit de vote et en excluait notamment tous les individus d'origine européenne qui n'étaient pas propriétaires et ne possédaient pas de position sociale définie.

La démocratie moderne, en revanche, marque essentiellement le triomphe moral du principe d'universalité. Ce dernier implique l'égalité universelle – une notion très contestable, même au sein de groupes homogènes – et accorde à tout un chacun un droit supposément égal à choisir la forme du gouvernement. Paradoxalement, la démocratie, dans de nombreux pays occidentaux d'aujourd'hui, y compris l'Amérique et la Grande-

Bretagne, s'est changée en règne de l'élite possédante et des puissants lobbies.

Les hommes politiques qui s'opposent d'une manière ou d'une autre aux lobbies, tel l'Américain Ron Paul[19], sont marginalisés, même s'ils peuvent se prévaloir d'un fort soutien populaire. En Grande-Bretagne, le système de Westminster[20] – similaire dans son

---

[19]. Né en 1935, Ron Paul, encore peu connu dans le monde francophone, est une figure politique de premier plan aux États-Unis. Libertarien dans l'âme, donc adepte d'un mélange d'hyper-individualisme, d'hostilité radicale à l'État fédéral et de fidélité aux valeurs fondamentales de la Constitution américaine, il a combattu le droit du sol et l'immigration de masse. Ron Paul a représenté le Texas à la Chambre des représentants de 1976 à 1985, et, sans discontinuer, depuis 1997. Il a participé aux primaires destinées à désigner le candidat républicain à l'élection présidentielle en 2008 et en 2012, parvenant chaque fois à lever des fonds considérables et à incarner une fraction importante du vote républicain. Mais c'est surtout par ses positions en politique étrangère – Paul s'est opposé à l'invasion de l'Irak, s'est déclaré hostile aux sanctions et menaces militaires contre l'Iran, propose de supprimer toute aide matérielle et militaire à l'État d'Israël – que ce personnage controversé et typiquement étatsunien apparaît hors système. Paul renoue en fait avec l'isolationnisme traditionnel du vrai conservatisme américain. Désormais à la fin de sa carrière, il a transmis le flambeau à son fils Rand, sénateur du Kentucky depuis 2010 et étoile montante du Parti républicain – NDÉ.

[20]. Système parlementaire de gouvernement basé sur celui qui existe au Royaume-Uni. Il tire son nom du palais de Westminster, le siège du Parlement britannique. Il est utilisé dans la plupart des nations membres ou anciennement membres du Commonwealth, notamment par les provinces canadiennes à partir du milieu du XIXe siècle puis par le Canada lui-même, l'Australie, l'Inde, l'Irlande, la Jamaïque, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Malte ainsi que dans les États ou provinces fédérés de ces pays – NDÉ.

principe au système foncièrement injuste qui a cours aux États-Unis – exclut lui aussi ceux qui contestent le courant dominant.

En Europe occidentale, un système un peu plus équitable de véritable représentation proportionnelle permet au moins aux contestataires d'apparaître en public, même si les médias sous contrôle restent lourdement tendancieux à leur encontre. Mais l'avènement de l'Internet a remis en question le monopole qu'exerçaient les médias aux ordres sur la transmission et la communication des informations : c'est là un facteur d'une importance considérable, comme nous le verrons plus loin.

La participation au jeu démocratique peut-elle réussir ?

Pour répondre à la question de savoir si la participation au jeu démocratique peut réussir à résoudre la crise démographique à laquelle l'Occident est confronté, il faut tenir compte de deux facteurs importants :

1. La substitution de population qui s'opère au sein des territoires européens ;
2. Le strict contrôle qu'exercent sur le processus démocratique de puissants lobbies et groupes d'intérêts.

La substitution de population dans les pays européens

Tout d'abord, le remplacement des Européens par des non-Européens dans les anciens bastions ethniques des premiers augmente de façon exponentielle, et non graduellement comme sur une échelle mobile. Alors que beaucoup de pays – les États-Unis, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, la France, etc. – ont peut-être encore, en 2012, d'importantes populations blanches, c'est sur le visage des moins de 18 ans que l'on peut lire l'avenir de ces pays.

Pour ce qui concerne le groupe des moins de 18 ans, l'Amérique, rappelons-le, sera majoritairement non blanche vers 2019, et de nombreux pays d'Europe occidentale ne sont pas loin derrière. La croissance exponentielle de la partie la plus jeune de la

population combinée à la mortalité stable d'une population blanche qui vieillit signifie que le changement racial surviendra bien plus vite – et bien plus soudainement que ce que pensent beaucoup de gens.

Cela a un impact direct sur la capacité des partis et mouvements anti-immigrationnistes à réussir au plan électoral, notamment parce que le temps passe et que le pourcentage des nouveaux électeurs, plus jeunes et possédant dans leur immense majorité une ascendance non blanche, ne fait que croitre (voy. le nombre des électeurs américains de moins de 30 ans : en 2012, les Blancs n'étaient plus que 58 %).

La réélection de Barack Obama, en 2012, en dépit du fait que son adversaire ait obtenu plus de 60 % du vote des Américains blancs, a d'ores et déjà montré de façon probante que, même à ce stade précoce, il est presque impossible aux Blancs d'Amérique d'élire à la présidence le candidat de leur choix si ce dernier n'obtient pas une écrasante majorité de 80 %. Bien qu'un résultat aussi massif soit théoriquement possible, il est peu probable.

Encouragés par un *establishment* et des médias hostiles aux Blancs, les non-Blancs considèrent le vote ethnique de masse comme parfaitement justifié et normal, tandis qu'on a lavé le cerveau de nombreux Blancs afin de les convaincre qu'il est en quelque sorte « raciste » pour leur groupe de voter en bloc sur des critères raciaux. Cette certitude mathématique ne fera qu'augmenter au cours de la décennie qui vient et de celle qui suivra.

Aux États-Unis, le processus démocratique est étroitement contrôlé par de puissants lobbies et groupes d'intérêts

Rien ou presque ne peut se produire sur la scène politique intérieure de nombreux pays occidentaux sans l'accord explicite du puissant lobby juif qui dispose, dans les médias et les institutions financières, de relais tribaux qu'il peut mobiliser.

C'est ainsi, par exemple, que Ron Paul, le populiste américain qui a prouvé, lors des primaires du Parti républicain, qu'il jouissait d'un large soutien, fut à plusieurs reprises exclu du scrutin en raison de son projet de mettre fin à l'aide étrangère que les États-Unis accordent à Israël. Pour aboutir à cela, on l'a attaqué sur deux fronts : on l'a privé de publicité dans les médias (afin que le moins de gens possible fussent au courant de sa candidature), puis on a carrément manipulé les processus électoraux internes des principaux partis afin d'avantager les candidats favorables à Israël, comme l'a ouvertement admis un militant juif du Parti démocrate, le professeur Alan Dershowitz, dans un article publié par le *Jérusalem Post* du 11 août 2012.

Si l'on garde cette règle contraignante à l'esprit – et il existe bien sûr d'autres lobbies que les hommes politiques doivent satisfaire – , il paraît tout aussi improbable que les lobbies les plus puissants des capitales occidentales soient disposés à laisser s'implanter des partis ou mouvements hostiles à l'immigration.

Cela s'explique notamment en raison des tendances traditionnellement progressistes de la communauté juive à propos de la plupart des questions sociales (sauf, bien sûr, lorsqu'il s'agit de l'immigration en Israël et de la sauvegarde de cet État exclusivement juif, mais nous en reparlerons plus loin).

Même dans les États où l'immigration massive a causé de graves problèmes à la communauté juive – en France, par exemple, ou l'antisionisme islamique s'est transformé en un antisémitisme déclaré –, les puissants lobbies juifs sont plus actifs que jamais contre les partis hostiles à l'immigration. On pourrait en dire autant au sujet de la Grande-Bretagne ainsi, bien sûr, que des États-Unis.

Cela vaut-il la peine de continuer à jouer le jeu de la participation démocratique ? Oui !

En raison des facteurs que nous venons de mentionner, le modèle démocratique occidental actuel est fortement hostile à tout

mouvement de masse pro-européen et ethno-nationaliste. Est-ce à dire qu'une telle activité est inutile et que l'on devrait y renoncer ? La réponse est simple et c'est clairement « non ». Il est au contraire indispensable que des partis et des mouvements politiques modernes, à la fois ethno-nationalistes et non suprématistes, renforcent leurs activités et leur participation, et cela pour deux bonnes raisons :

1. Cela demeure le moyen le meilleur et le plus pratique de diffuser le message ethno-nationaliste, ce qui est vital pour toute solution éventuelle de la crise qu'affronte l'homme européen ;
2. Il se peut qu'une (ou plusieurs) de ces tentatives de prendre le pouvoir aboutisse et permette de mettre un terme à la crise démographique. Il se pourrait très bien qu'un tel événement (disons, en guise d'hypothèse théorique, en Autriche – ce qui ne serait pas totalement impossible à l'heure où nous écrivons) puisse bouleverser à nouveau l'échiquier et déclenche un effet domino touchant les autres pays.

Par conséquent, tous les Européens qui comprennent le message de l'ethno-nationalisme et ce qu'il implique ont l'obligation morale de tout faire pour promouvoir cette idée, sur n'importe quel forum et de quelque manière que ce soit (à condition, bien sûr, de ne pas tomber dans le piège grossier de la nécrophilie politique avec la Seconde Guerre mondiale et la Confédération du temps de la guerre de Sécession américaine. Se déguiser avec des uniformes des temps révolus ne sert à rien, si ce n'est tomber dans le grand piège psychologique que tendent les ennemis de l'homme européen).

Il faut envisager toutes les options

Cela étant, il serait insensé de se reposer exclusivement sur la politique de participation aux élections comme seule et unique parade au danger d'extinction qui menace le « peuple occidental ». Il serait tout aussi peu sensé d'attendre et d'espérer un effondrement économique qui motiverait les gens.

Bien sûr, cette fameuse « débâcle économique » surviendra, paradoxalement et inévitablement, une fois que l'Occident aura été colonisé par le tiers-monde. D'ici là, bien sûr, la population pourrait bien ressembler à celle du Zimbabwe, mais c'est une bien maigre consolation ou un bien mince espoir pour une petite minorité blanche vieillissante et assiégée. Il n'est pas non plus raisonnable d'espérer, comme le font certains, un soulèvement armé du type de celui de 1776[21].

L'*establishment* possède un avantage technologique – même s'il en a seulement hérité de l'ancienne période où les Blancs dominaient – qui en soi condamne toute tentative de soulèvement, au moins jusqu'au moment où les éléments issus du tiers-monde domineront avec une force telle que le système commencera à s'effondrer de lui-même. D'ici là, cependant, il se peut que le nombre des Blancs ait diminué au point de devenir insignifiant, ce qui rend cette hypothèse purement théorique.

Il est donc logique de considérer toutes les options sur une échelle globale et de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Il ne faut pas non plus miser sur une option puis être contraint ultérieurement d'en choisir une autre – notamment lorsque cette « autre » option peut se révéler bien plus difficile à mettre en œuvre car entreprise trop tard.

Les trois options qu'il faut envisager

Compte tenu de tous ces facteurs, il apparaît clairement que seules trois voies s'offrent aux Européens s'ils veulent survivre au raz-de-marée démographique et racial qui menace. Dans l'ordre, ces trois options sont les suivantes :

---

[21]. Rappelons que l'année 1776, marquée par de nombreux affrontements armés entre les insurgents ou patriotes américains et les troupes britanniques, fut l'année de la Déclaration d'indépendance américaine, proclamée le 4 juillet 1776. Ce jour est devenu celui de la fête nationale (Independence Day) – NDÉ.

1. Continuer, aussi longtemps que possible, à mener une activité politique publique, destinée avant tout à éveiller la conscience raciale du plus grand nombre possible de Blancs et à les sensibiliser au problème racial, ainsi qu'à l'impact de celui-ci sur la survie future de la civilisation occidentale ;

2. Commencer à créer des communautés européennes autonomes dans tous les pays et toutes les régions où il est concrètement possible de le faire ; et

3. En dernier lieu, créer un ou plusieurs États ethniques qui offriront un refuge où pourra survivre le groupe spécifique et précieux des Européens.

C'est à la réalisation de ces deux derniers objectifs que le présent livre souhaite contribuer.

Réalisme et conjectures

Il existe un certain nombre de conjectures inhérentes au projet de création d'un État ethnique européen. Certaines touchent au cœur même de l'activité politique telle qu'elle est généralement comprise et pratiquée par beaucoup de militants pro-européens dans le monde, et il faut les évoquer. La première de ces hypothèses est que tous les Européens ne peuvent pas, ou même ne devraient pas, être « sauvés » de la submersion raciale que nous avons évoquée plus haut et qui ne saurait tarder.

Soixante ans d'échecs

C'est une conviction fondamentale parmi les militants pro-Blancs de différents partis politiques, en Europe, en Amérique, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, qu'il est d'une façon ou d'une autre possible d'obtenir le soutien majoritaire des Blancs de ces pays à l'idée de la survie ethnique. Plus de soixante ans d'efforts, de la part de partis et de groupes recourant à des approches qui vont de la « ligne dure » au nationalisme « modéré », ont en grande partie échoué à produire des résultats significatifs.

Il y a eu quelques exceptions (en Autriche, comme nous l'avons mentionné) et celles-ci ont bien évidemment fourni de bonnes raisons de poursuivre ces efforts envers et contre tout – mais, à dire vrai, la plupart de ces initiatives politiques ont échoué. Les militants doivent admettre cette réalité, mais aussi comprendre pourquoi il en a été ainsi. Les raisons sont multiples :

• Une propagande de faible qualité ;

• Une direction inefficace ;

• Une incapacité à traiter des sujets importants ;

• Une propagande hostile percutante, diffusée par les médias de masse de l'extrême gauche ;

Et ainsi de suite.

On pourrait encore trouver une bonne douzaine de raisons, mais, compte tenu des énormes mutations démographiques qui sont en cours dans la plupart des pays occidentaux, ces arguties sont devenues tout à fait théoriques.

Aux États-Unis, les Blancs ont perdu le pouvoir politique

L'élection présidentielle américaine de 2012 elle-même montre que lorsqu'une majorité de Blancs (62 %) vote pour un candidat, cette participation (qui aurait assuré, il y a seulement quinze ans, la victoire du candidat) n'est plus suffisante pour gagner.

Compte tenu du nombre important des progressistes blancs, et du nombre tout aussi élevé des gens qui se comptent parmi les Blancs mais qui ne le sont pas et qui sont foncièrement hostiles à tout ce qui est pro-européen, il est désormais très improbable que les Américains blancs puissent jamais obtenir le pouvoir par la voie démocratique. Et l'on peut dire la même chose de la plupart des pays d'Europe occidentale, comme en témoignent les statistiques raciales que nous avons citées plus haut. Les militants sont donc confrontés aux réalités suivantes :

• Il n'a pas été possible (quelle qu'en soit la raison) de toucher « à temps » la majorité des Blancs et de les convaincre de voter pour un parti ou un mouvement pro-européen ;

• Même lorsqu'ils ont eu le choix, les Européens ont préféré voter majoritairement (quelle qu'en fût la raison) pour les partis de l'*establishment* et de la trahison ;

• Selon toute probabilité, l'évolution rapide de la démographie fait que, même si l'on atteignait le point théorique ou « les Blancs se réveilleraient tous en masse », ils sont d'ores et déjà électoralement impuissants.

Tous les Blancs ne peuvent pas être sauvés – et certains ne doivent pas l'être

• Une autre dure réalité à laquelle doivent faire face les militants pro-européens, c'est que, suite à la politique dysgénique qui a été délibérément imposée au cours des cinq ou six dernières décennies, le nombre réel de Blancs « de qualité », par rapport au total, a considérablement décliné. Il y a désormais plus qu'il ne faut de Blancs nuisibles auxquels la plupart des Européens « respectables » ne souhaiteraient en aucun cas être associés. Ce fait réduit encore le nombre des Blancs potentiellement « recrutables ».

• La dernière réalité brutale, c'est qu'il existe beaucoup de Blancs qui sont trop ignorants, trop apathiques, trop bêtes ou trop mesquins pour voir le désastre racial qui s'annonce, et qui ne tardera pas à les engloutir, ou pour s'en préoccuper. Ce sont des gens qui ont de la peine à comprendre autre chose que les feuilletons ou le bulletin d'information que la télévision leur transmet, si tant est qu'ils regardent même ce dernier.

Pour la cause de la survie des Européens, ce groupe de Blancs est tout aussi perdu que les « nuisibles » mentionnés plus haut. En réalité, ces deux derniers groupes ne sont pas des gens qui valent la peine d'être « sauvés » ou qui mériteraient de l'être. Ils constituent en fait un obstacle au salut racial et politique des pro-Européens : pour énoncer les choses brutalement, disons que nous serons mieux sans eux.

Une fois tous ces éléments pris en compte, le réaliste perçoit et comprend qu'une stratégie de survie européenne dans un État ethnique ne peut avoir d'attrait que pour une minorité de Blancs. C'est à ce groupe, par conséquent, qu'il faut s'adresser en priorité.

Le Rubicon psychologique qu'il faut franchir

Une fois que l'on a compris la situation et franchi ce Rubicon psychologique (c'est-à-dire que l'on a admis que la majorité des Blancs ne peut et ne doit pas être « sauvée »), le mécanisme de création d'un État ethnique européen devient beaucoup plus simple, car ce projet implique en soi une forte dose de réalisme et de lucidité quant au nombre d'individus que cela peut concerner.

L'idéal consisterait à obtenir immédiatement le soutien de millions et de millions de partisans, mais la dure réalité fait que tel ne sera pas le cas. Bâtir un État ethnique européen exigera un énorme effort et prendra pas mal de temps – et même lorsque ce but sera atteint, il est à peu près certain que la majorité des Européens vivront en dehors de ses frontières (au moins jusqu'à ce que le métissage les fasse disparaître ou qu'ils meurent, de cause naturelle ou parce qu'on les aura assassinés).

Ce réalisme sans complaisance est une composante essentielle de la stratégie d'édification d'un État ethnique européen et l'on ne saurait trop en souligner l'importance. Une fois fondé et devenu viable, l'État ethnique européen sera un atout pour un nombre croissant d'hommes et de femmes d'origine européenne partout dans le monde, ceux qui sont conscients ou prennent conscience des conséquences génocidaires du multiculturalisme ainsi que de la nécessité de conserver à tout prix un noyau territorial européen.

4. LES JUSTIFICATIONS MORALE, JURIDIQUE ET HISTORIQUE D'UN FOYER ETHNIQUE EUROPÉEN

Les chapitres précédents ont démontré que tous les peuples possèdent le droit de préserver leur identité et de survivre dans des pays séparés et distincts. Après tout, c'est cela qui confère au monde sa diversité et sa singularité.

Cependant, il y a une autre leçon qui ressort très clairement lorsqu'on évoque la survie et le maintien des différents peuples. Cette leçon, c'est qu'il est impossible à un groupe de conserver son identité si une majorité de ses membres ne dispose pas d'un territoire géographique donné où son existence n'est pas menacée par l'immigration et la submersion par des éléments allogènes.

Tous les groupes raciaux ont droit à un territoire

Il n'y a rien d'étrange ni d'« extrémiste » dans le fait qu'un territoire indigène soit destiné à protéger un groupe ethnique ou racial particulier. À titre d'exemple, il existe au Brésil 672 « territoires indigènes », ce qui représente plus de 13 % du total des terres, et la Constitution brésilienne reconnaît à ces peuples autochtones ce qu'elle nomme un « droit inaliénable » sur leurs terres.

En Australie, il y a des « zones indigènes protégées » qui sont reconnues officiellement et qui sont exclusivement réservées aux peuplades autochtones de ce pays. Environ 15 % du continent australien est réservé aux aborigènes et les revendications territoriales concernent à peu près 65 % de la surface totale du pays.

Au Belize, il y a huit réserves indiennes destinées à l'usage exclusif des tribus indigènes. En Bolivie, il existe au moins quinze zones qui ont été établies pour protéger les peuplades indigènes des destructions occasionnées par des étrangers.

Au Canada, la loi sur les Indiens (Indian Act) a prévu la création des « Réserves de la Première Nation ». Cette loi précise également

qui est racialement indien, tandis que plus de 500 réserves sont destinées à l'usage exclusif des tribus indiennes. En 1999, la loi sur le Nunavut a créé, à partir des territoires du nord-ouest canadien, la région du Nunavut (qui est de la taille de l'Europe occidentale), plus particulièrement destinée au peuple des Inuits. Nunavut signifie « Notre Terre » dans la langue inuktitut que parlent les Inuits.

Il existe de la même façon des territoires réservés aux Indiens en Colombie, au Costa Rica, dans la République dominicaine, en Guyana, au Pérou et il y a même un système analogue en Inde et au Pakistan. En Inde, il y a deux « zones tribales » dont les habitants sont apparemment plus anciens que les peuples védiques. L'une se trouve dans le nord-ouest et inclut les États du Rajasthan, du Gujarat, du Maharashtra et du Karnataka. L'autre porte le nom de Zone tribale de l'Inde centrale et comprend les États de Madhya Pradesh, Chhattisgarh et Jharkhand. La Constitution indienne (articles 342-1 et 342-2) définit ce qu'est une tribu, et la liste des tribus officiellement reconnues – qui toutes ont droit à une protection et un traitement particuliers – rassemble 8,14 % de la population, soit plus de 80 millions d'individus. Leurs terres constituent environ 15 % de la superficie de l'Inde.

Au Pakistan, les « Régions tribales sous administration fédérale » forment une zone tribale semi-autonome qui se situe au nord-ouest de ce pays et qui est presque exclusivement habitée par des tribus pachtounes. Elles rassemblent plus de 3,5 millions d'individus, soit environ 3 % de la population du Pakistan.

En Russie, il existe dix grandes régions autonomes que l'on appelle *okrougs* et qui ont été établies pour héberger et protéger les peuplades autochtones de l'extrême nord du pays. Bien que ces zones soient très étendues, le nombre des indigènes qui y résident demeure assez faible. Néanmoins, ces régions leur offrent une protection et des privilèges particuliers.

Le droit des Tibétains à posséder un foyer racial

Le droit des Tibétains à posséder leur propre territoire – hors de la domination des Chinois Han – est quelque chose que tout Occidental connaît bien ou dont il a du moins entendu parler. L'organisation qui porte le nom de « Free Tibet » a été fondée en 1987 et possède aujourd'hui des bureaux de représentation dans presque tous les pays occidentaux. Cette organisation est tellement connue et reçoit un tel soutien qu'elle a même obtenu l'appui public d'un certain nombre de parlementaires et d'organismes officiels, en Europe comme aux États-Unis.

Selon la documentation qu'elle diffuse, l'organisation « Free Tibet » défend « les droits des Tibétains à choisir leur propre avenir » et milite pour mettre un terme à ce qu'elle nomme « l'invasion chinoise » du Tibet. Elle appartient au Réseau international de soutien au Tibet (ITSN), un ensemble mondial d'associations qui militent pour les droits de l'homme et l'« autodétermination » du Tibet. En d'autres termes, le mouvement « Free Tibet » dans son ensemble, qui est soutenu par des personnalités politiques de nombreux pays, ne fait qu'exprimer le désir (justifié) de restaurer l'indépendance des Tibétains, racialement différents des Chinois Han occupant leur pays.

Les exemples ci-dessus démontrent que l'idée d'accorder à chaque peuple un foyer national – libre et indépendant de tout contrôle externe – est déjà bien ancrée dans le droit international.

L'instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFIl)

L'examen des activités de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII), qui est un organisme consultatif du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), fournit de nombreux autres exemples de protection spéciale accordée à des peuples indigènes.

Le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones a été créé par l'Assemblée générale de 2002 et son

siège est installé au quartier général de New York, au sein de la Division pour la politique sociale et le développement de l'ECOSOC.

La définition que donne l'ECOSOC des peuples indigènes mérite elle aussi d'être examinée. Selon le document d'orientation intitulé « Le concept de peuple autochtone, un document d'information réalisé par le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones » et publié en janvier 2004, voici quelles sont les caractéristiques d'un peuple autochtone :

Par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se considèrent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent actuellement sur leurs territoires ou parties de ces territoires.

Formant à présent des éléments non dominants de la société, elles sont déterminées à préserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique, qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuples, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques.

Cette continuité historique peut consister dans le maintien sur une longue période, allant jusqu'à nos jours, de l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

a) occuper des terres ancestrales ou, au moins, une partie d'entre elles ;

b) avoir des ancêtres communs avec les habitants originels de ces terres ;

c) posséder leur culture en général, ou certaines de ses manifestations spécifiques (telles que la religion, l'organisation tribale, l'appartenance à une communauté autochtone, les vêtements, les moyens d'existence, le style de vie, etc.) ;

d) parler une langue autochtone (qu'elle soit l'unique langue parlée, ou la langue maternelle, ou le moyen habituel de

communiquer chez soi ou en famille, ou le langage principal, préféré, habituel, général ou normal) ;

e) résider dans certaines parties du pays ou dans certaines régions du monde ;

f) tous autres facteurs pertinents.

Sur le plan individuel, l'autochtone est la personne qui appartient à une population autochtone par auto-identification (conscience de groupe) et qui est reconnue et acceptée par cette population en tant que l'un de ses membres (acceptation par le groupe).

Cela laisse aux communautés autochtones le droit et le pouvoir souverain de décider quels sont leurs membres, sans ingérence extérieure.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

Le projet de Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones affirme que « les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif et individuel, de conserver et de développer leurs spécificités et identités distinctes, y compris le droit de revendiquer leur qualité d'autochtones et d'être reconnus en tant que tels » (article 8) et que « les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de choisir leur propre citoyenneté conformément à leurs coutumes et traditions. La citoyenneté autochtone n'affecte en rien le droit des autochtones d'obtenir, à titre individuel, Ia citoyenneté de l'État dans lequel ils résident » (article 32).

La définition des peuples autochtones selon la Banque mondiale

La Banque mondiale dispose elle aussi d'une définition des peuples autochtones. Selon sa directive opérationnelle 4.20, 1991, une population autochtone peut être identifiée dans certaines zones géographiques grâce à la présence, à des degrés divers, des caractéristiques suivantes :

a) un attachement profond aux territoires ancestraux et aux ressources naturelles de ces territoires ;

b) l'autodéfinition et la définition par autrui de ces populations comme un groupe culturellement distinct ;

c) une langue autochtone qui diffère fréquemment de la langue nationale ;

d) l'existence d'institutions sociales et politiques coutumières ;

e) une production principalement axée sur la subsistance.

La définition du peuple autochtone

Ces définitions font apparaître trois éléments communs :

• Premièrement, il doit y avoir un lien historique démontré entre une population autochtone et un territoire ;

• Deuxièmement, le peuple autochtone doit posséder un fort degré d'homogénéité ethnique, raciale et culturelle ;

• Troisièmement, la colonisation par des peuples étrangers joue habituellement un rôle. D'une manière générale, il s'agit d'un transfert massif de personnes d'origine ethnique ou raciale différente sur les terres traditionnellement occupées par les peuples autochtones.

Ce transfert est tellement important que les colons forment une partie substantielle de la population et dénient aux autochtones leurs droits sur leur propre territoire. Cela se traduit par le fait d'imposer aux autochtones des cultures, des traditions et des modes de vie qui leur sont étrangers, tant et si bien que leur propre culture s'en trouve menacée quand elle n'est pas éliminée. En d'autres termes, si l'on s'en réfère aux définitions mêmes de l'*establishment*, les gens qui occupent traditionnellement un territoire donné et sont menacés par une colonisation étrangère sont bien des « autochtones ».

Ces définitions ont bien évidemment été élaborées au bénéfice des peuples du tiers-monde qui eurent la malchance de voir leur mode de vie bouleversé par le « premier monde », à l'époque des explorations et de la colonisation. Toutefois, le principe demeure

le même, y compris si on l'applique dans l'autre sens : les peuples du « premier monde », c'est-à-dire les Européens, sont également des autochtones et sont désormais colonisés par une immigration massive en provenance du tiers-monde, comme nous l'avons souligné dans un chapitre précédent.

La constitution d'un sanctuaire européen est moralement, juridiquement et historiquement justifiée

Il est important de remarquer que le statut spécial dont bénéficient les populations autochtones ne comporte pas de condition de durée. Les Maoris de Nouvelle-Zélande, par exemple, qui occupent ces îles depuis environ 800 ans, sont membres à part entière de l'UNPFII. Les Européens, qui occupent leurs territoires depuis bien plus longtemps que 800 ans, présentent toutes les caractéristiques d'autochtones et remplissent donc les conditions requises pour bénéficier d'une protection particulière et de l'autodétermination.

Pour les Européens, il est donc totalement justifié, sur le plan juridique, de revendiquer l'autodétermination et l'établissement d'un sanctuaire territorial. Ils remplissent tous les critères d'obtention du statut d'autochtones – européens –, exactement comme tous les autres groupes ethniques qui l'ont demandé et obtenu. Pour les Européens, il est également totalement justifié, sur le plan moral, de revendiquer l'autodétermination et l'établissement d'un sanctuaire territorial puisqu'ils sont menacés de disparition, tout comme l'étaient les nations du tiers-monde à l'époque de la colonisation.

Car qu'était donc la colonisation, sinon l'immigration massive de gens du « premier monde » dans les pays du tiers-monde ? La colonisation désignait simplement le mouvement d'un grand nombre d'Européens qui émigraient massivement vers des zones où vivaient d'autres groupes raciaux et qui imposaient à ces gens leur mode de vie, leurs règles morales, leur technologie et leur type

de société. Ce qui sous-tendait la colonisation, c'était simplement la démographie et les migrations massives de populations.

C'est bien ce qui se produit aujourd'hui, mais dans l'autre sens, comme nous l'avons montré plus haut. L'immigration massive en provenance du tiers-monde est en train de coloniser le « premier monde ». Le principe est toujours exactement le même et les conséquences pratiques (la disparition de la culture et de la population autochtones) également. Seule la race des principaux acteurs a changé.

L'histoire ne justifie aucunement la dépossession actuelle

Il ne rime pas à grand-chose de tenter de justifier les tendances actuelles en se fondant sur les faits et gestes de gens qui vivaient il y a plusieurs siècles. Ainsi, cela n'a aucun sens d'affirmer, par exemple, que les Américains d'origine européenne « méritent » d'être colonisés par les Mexicains parce que les Européens ont colonisé l'Amérique, ou que les Saoudiens « méritent » d'être envahis parce que les combattants musulmans ont envahi et conquis la totalité du Moyen-Orient et une grande partie de l'Europe aux temps de l'expansion de l'Islam.

Il est beaucoup plus utile – et efficace – de s'occuper de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui et de ce qu'elle sera probablement devenue dans quelques décennies. On ne pourra tenter de résoudre le problème de manière réaliste qu'en commençant par considérer la réalité pratique.

Et la réalité, la voici : même si l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale, au sens moderne de ces désignations, furent fondées et édifiées par les peuples européens, les tendances démographiques présentes indiquent qu'à moins d'une révolution politique majeure cette population fondatrice et autochtone sera réduite à un statut de minorité au cours des prochaines décennies. C'est sur cette base qu'il faut envisager l'avenir. À partir de ces données, il apparaît clairement que :

1. L'existence des Européens est menacée ;

2. Sur leurs terres, les Européens sont tout aussi autochtones que les autres chez eux ;

3. Les peuples européens autochtones, tout comme les autres populations du monde, ne peuvent être protégés que s'ils possèdent leur propre sanctuaire territorial, libre de toute domination ou ingérence extérieure ;

4. Exiger un sanctuaire territorial européen est juridiquement, moralement et historiquement justifié ;

5. Conforme aux droits accordés à tous les autres peuples du monde, cette exigence n'a rien de spécial ou d'extraordinaire et l'on ne peut la qualifier de « suprématiste » ni lui accoler d'autres épithètes péjoratives.

L'Europe occidentale n'est-elle pas déjà un sanctuaire ethnique européen ?

La réponse à cette question est qu'elle l'a été jusqu'en 1950. Après cette date et en vagues de plus en plus nombreuses, elle a été envahie et se trouve désormais (2013) à quelques décennies seulement d'être totalement submergée et majoritairement occupée par des populations non européennes.

L'Europe de l'Est n'a pas été autant affectée, mais il reste qu'actuellement aucune région du monde n'est spécialement réservée aux peuples européens ni revendiquée comme telle. En bref, les Européens réclament, exigent et doivent obtenir leur propre sanctuaire, où ils pourront protéger et maintenir leur identité, leur culture, leur héritage, leurs traditions – et le patrimoine génétique spécifique que reflète très clairement leur apparence physique.

5. UN PREMIER EXEMPLE : ORANIA

L'Afrique du Sud peut servir de laboratoire pour savoir à quoi ressemblera l'avenir de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et des autres contrées, alors qu'un inévitable changement racial de la population menace ces régions.

En Afrique du Sud (comme Lothrop Stoddard l'avait prédit dans son livre *The Rising Tide of Color*), les Blancs sont désormais réduits à une petite minorité. Ils sont victimes d'une incessante vague de crimes dont les auteurs sont originaires du tiers-monde, ils sont lourdement imposés afin d'assister une population non blanche en expansion constante et très friande d'aide sociale, ils sont activement ostracisés au moyen de la « discrimination positive » et au nom de prétendues erreurs passées, et se voient généralement imputer tous les échecs des nouveaux maîtres non blancs de ce pays.

Face à ce véritable assaut meurtrier contre leur existence, un petit groupe d'Afrikaners a été assez clairvoyant pour comprendre que seul un État afrikaner (ou, en langue afrikaans, un Volkstaat) offrait une solution équilibrée, juste, raisonnable et concrète pour échapper à ce qui allait inévitablement aboutir à une submersion par le tiers-monde et à l'élimination définitive. Le projet de créer un foyer afrikaner n'a pas été une tâche aisée et ne l'est toujours pas. Dès le début, il était essentiel, pour défendre le projet, de persuader les Afrikaners qu'ils pouvaient se passer de la main-d'œuvre noire (ce qui était une gageure dans un pays qui avait largement recours à des domestiques noirs et dont toute l'économie reposait sur une main-d'œuvre noire « a bon marché »).

Cependant, l'idée d'un territoire ne dépendant pas de la main-d'œuvre noire fut reprise par un professeur, Carel Boshoff, gendre de l'homme qui fut le plus célèbre Premier ministre de l'Afrique du Sud de l'apartheid, Hendrik F. Verwoerd. Le professeur Boshoff a saisi et compris ce que son célèbre beau-père n'avait pas perçu, à savoir qu'en Afrique du Sud la suprématie des Blancs, ou

leur domination par la force, sur des millions de non-Blancs ne serait jamais que temporaire.

Inévitablement, comme le professeur Boshoff l'a bien vu, la réalité démographique viendrait about de la puissante infrastructure contrôlée par les Blancs et un transfert du pouvoir à la majorité noire s'ensuivrait. C'est très exactement ce qui s'est produit en Afrique du Sud. Le professeur Boshoff n'était pas sans influence dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. Il présidait le Broederbond ou « Lien fraternel », une sorte d'équivalent afrikaner de la franc-maçonnerie qui a exercé son contrôle sur de vastes secteurs de la société afrikaner durant une grande partie du XX[e] siècle. Toutefois, lorsqu'il s'est agi de la future survie des Afrikaners, le professeur Boshoff s'est distingué de la plupart de ses amis. Au lieu de se plier à l'alternative offerte par les principaux responsables politiques afrikaners, c'est-à-dire la poursuite de la suprématie blanche ou l'exercice du pouvoir par la majorité noire, il a opté pour un troisième choix : jeter les bases d'un territoire afrikaner indépendant qui pourrait un jour donner naissance à un Volkstaat.

Orania est fondée en 1991

Pour concrétiser son projet[22], le professeur Boshoff a étudié soigneusement la démographie de l'Afrique du Sud et choisi une zone faiblement peuplée dans laquelle, moyennant un petit apport d'immigrants de leur communauté, les Afrikaners pourraient constituer la majorité des habitants. En 1990, un petit consortium dirigé par lui-même a acquis pour un prix tout à fait symbolique le village alors abandonné d'Orania, situé sur les rives du fleuve Orange, dans la province du Cap septentrional.

Dans le même temps, la petite organisation du professeur Boshoff, le Mouvement Orania, annonçait qu'elle avait choisi le

---

22. Voy. le site Internet : http ://www.orania.co.za – NDÉ.

Cap septentrional comme possible foyer afrikaner. La zone choisie s'étendait du fleuve Orange jusqu'à la côte occidentale de la province du Cap septentrional. Derrière le choix de cette zone – plutôt que d'autres que l'on proposait à l'époque pour y établir un Volkstaat afrikaner –, il y avait une raison simple : la démographie. Le Cap septentrional, avec sa population clairsemée, se présentait comme la seule région d'Afrique du Sud qui pouvait être effectivement colonisée par les Afrikaners sans que cela perturbe trop le reste du pays. En 2010, la province du Cap septentrional, qui inclut des territoires qui ne font pas partie du Volkstaat du professeur Boshoff, n'était habitée que par 2,3 % de la population totale du pays. Pour représenter la majorité des habitants, il suffisait qu'environ 500 000 Afrikaners vinssent s'installer dans la région.

Une présence majoritaire est essentielle

À la différence des autres responsables afrikaners, le professeur Boshoff a clairement saisi le lien qui existe entre pouvoir politique et démographie. Il savait que l'apartheid, qui reposait sur la main-d'œuvre noire, serait le symbole de la chute des Afrikaners, non celui de leur salut.

Il énonça deux conditions de survie pour les Afrikaners :

- en premier lieu, disposer de leur propre territoire, et
- en second lieu, disposer absolument de leur « propre main-d'œuvre » (c'est-à-dire une main-d'œuvre afrikaner, et cela dans tous les domaines, que ce soit pour balayer les rues ou construire, un concept qui était totalement étranger au reste de l'Afrique du Sud alors dirigée par les Blancs) et de leurs « propres institutions », comme les écoles, les mairies, etc.

La croissance régulière d'Orania

Fondée par environ deux douzaines de pionniers dont la plupart n'habitaient Orania qu'à temps partiel, la ville compte à présent près de 1 000 habitants et continue de s'agrandir chaque

mois, au fur et à mesure que d'autres personnes s'installent. En outre, plus de 10 000 personnes sont membres ou sympathisants du Mouvement Orania, qui dispose aussi de soutiens à l'étranger.

Officiellement constituée en municipalité locale, la ville est reconnue comme telle par les autorités sud-africaines. C'est probablement la seule municipalité de toute l'Afrique du Sud à avoir présenté, en 2012, des comptes financiers en équilibre, avec un budget de 10 millions de rands sud-africains[23].

En 2012, la ville s'enorgueillissait de posséder deux écoles pour un nombre total d'élèves dépassant largement les 200, et pas moins de 70 entreprises locales. Les terrains entourant la ville ont également été achetés, et la plus grande ferme de noix de pecan d'Afrique du Sud appartient désormais à des « Oraniens » ; l'irrigation est assurée grâce aux droits que la municipalité possède sur les eaux du fleuve Orange. Les investissements relatifs à la ville et la zone avoisinante s'élèvent à présent à plus d'un demi-milliard de rands.

En 2004, les autorités d'Orania ont lancé leur propre « billet de banque » – en réalité un coupon, mais imprimé de façon telle qu'il ressemble à un billet de banque. On l'appelle l'« ora » et il s'échange à parité avec le rand, qui est la monnaie sud-africaine. L'« ora », qui a cours à l'intérieur des limites de la ville, est accepté par une banque locale. L'idée qui a présidé à cette création vise à garder l'argent local à l'intérieur de la communauté d'Orania plutôt qu'à l'exporter. L'expérience s'est révélée très positive. L' « ora » est garanti par la coopérative locale d'épargne et de crédit (« banque communautaire »).

Le Sunday Times s'intéresse au développement d'Orania

Dans un article de fond signé R. W. Johnson et paru en 2012, le *Sunday Times* de Londres commentait ainsi le cas d'Orania :

---

[23]. Soit environ 670 000 euros – NDT.

Au fur et à mesure que vous roulez dans l'immensité aride du Grand Karoo sud-africain, vous vous habituez à ces petites villes où la population locale vivote péniblement. Et puis, soudain, vous êtes à Orania, une zone de 8 000 hectares ou des centaines de springboks vagabondent au milieu des prairies et sous des arbres verts, où la localité est visiblement en pleine expansion, où tout le monde est blanc et parle l'afrikaans, ou l'ancienne Afrique du Sud mène encore une existence heureuse.

Il s'agit, de toute évidence, d'une communauté réservée aux Blancs, quelque chose qui n'est pas supposée exister dans la Nation arc-en-ciel. Ici pourtant, l'idyllique Afrique du Sud d'autrefois a été complètement reconstituée. Les gens peuvent laisser leurs clefs dans leurs voitures, vivre portes ouvertes, et les enfants jouer dans la rue jusqu'à la nuit, sans surveillance.

Il y a des chantiers de construction partout. Des parcelles de terrain qui valaient 1 000 livres il y a quatre ans en coûtent aujourd'hui 20 000. Il y a des supermarchés, toutes sortes d'autres boutiques, un médecin, un dentiste, des avocats, des architectes, une banque qui traite ses affaires dans la monnaie locale, l'ora, deux écoles et une station de radio. Orania a organisé de nombreux voyages en Israël afin d'étudier les techniques agricoles qui s'y pratiquent, car les lsraéliens ont eux aussi fait fleurir le désert.

Orania exporte des bijoux vers toutes les autres régions d'Afrique du Sud, des légumes par avion vers les grands magasins britanniques et des noix de pecan vers la Chine. La communauté est probablement la plus écologique d'Afrique du Sud : l'agriculture est totalement biologique, tout est recyclé et, partout où cela est possible, on a recours à des énergies alternatives.

L'auteur de l'article poursuit en citant le guide local, le Dr John Strydom : « Dernièrement, la croissance est devenue spectaculaire. Nous repoussons sans cesse nos limites. Les terres que nous possédons aujourd'hui peuvent recevoir 25 000 personnes, mais nous allons, bien sûr, en acquérir d'autres. » Selon le *Sunday Times*, le conseil municipal d'Orania verse une prime de 1 000 livres (1600

dollars) pour chaque enfant né dans la commune. L'article compare ensuite Orania à la situation dans laquelle se trouvent d'autres villes du Cap septentrional :

Beaucoup de petites villes du Karoo sont en train de mourir. La fermeture des musées locaux (qui représentent à la fois la haute culture et une perspective touristique) marque généralement un point de non-retour – il convainc les Blancs de la région qu'il est temps de partir. Les Blancs les plus riches s'en vont les premiers, les prix de l'immobilier chutent, les petits Blancs s'affolent et partent, le nombre des contribuables diminue, les services municipaux ne fonctionnent plus et la ville s'effondre, tout simplement.

Cela apparaît de façon criante à mesure que vous approchez d'Orania. La ville voisine de Philipstown est en ruine. Les Blancs sont partis et les gens de couleur, au chômage, traînent nonchalamment, vivant presque tous des aides sociales.

La plupart des jeunes femmes ont des bébés dans les bras – chaque enfant leur rapporte une autre aide sociale. Les magasins sont murés et il y a des maisons vides qui tombent en ruine. Les prix de l'immobilier sont effectivement au plus bas : pourquoi acheter lorsqu'il suffit de s'installer dans une maison abandonnée ? Une ville qui meurt offre souvent un spectacle poignant, mais une ville morte est quelque chose d'affreux, un endroit que vous souhaitez quitter au plus vite.

Puis soudain, à quelques kilomètres de là, vous trouvez Orania, en pleine expansion, avec des prix de l'immobilier qui montent en flèche et plus de 50 entreprises qui exportent vers le monde entier – une véritable oasis. Le contraste est troublant.

En conclusion, le *Sunday Times* rapporte les propos du professeur Boshoff (décédé peu après, celui-ci a laissé le projet Orania entre les mains de son fils cadet, Carel IV Boshoff), qui disait : « Orania était une tentative expérimentale et cela a réussi. Aucun doute là-dessus. Agrandir le site n'est peut-être pas le bon choix à faire. Ce qu'il nous faut, c'est une seconde Orania sur la

côte occidentale et une autre à Calvinia » (autre ville de la région qui avait été retenue à l'origine comme susceptible d'héberger un État afrikaner).

En marche vers la création d'un État

Le but du Mouvement Orania, au bout du compte, est d'étendre son territoire bien au-delà des limites de la ville, et d'offrir aux Afrikaners un foyer sur le sol africain. Comme l'a déclaré Carel IV Boshoff dans une interview qui a été diffusée sur *Kyknet*, Ia chaîne de télévision en langue afrikaans, les membres du mouvement sont réalistes quant à l'obtention d'une indépendance complète, qui demeure leur objectif final. Carel IV a souligné que, faute d'occuper vraiment le territoire, il est vain d'attendre la reconnaissance d'un meilleur statut et qu'il faut d'abord créer la réalité sur le terrain – en d'autres termes, il n'est pas raisonnable, pour quelque groupe que ce soit, d'exiger l'autodétermination sur un territoire dont il n'est pas I'occupant majoritaire.

Dans un article paru en septembre 2012 dans le magazine *Voorgrond*, qui paraît à Orania, Carel IV a expliqué que la marche vers la fondation d'un État se fait en quatre étapes. Cet article, traduit ici de l'afrikaans, décrit précisément comment les Oraniens ont entrepris de créer leur ville. Il renferme tellement d'enseignements valables, concrets et « appris sur le terrain » qu'il mérite d'être reproduit dans son intégralité :

COMMENT FONDE-T-ON UN ÉTAT ?

Comment fonde-t-on un État ? Habituellement, la réflexion politique ne commence pas avec la fondation d'un nouvel État.

Même les nouveaux États ne naissent habituellement qu'en transformant une partie fonctionnelle d'un État existant, comme par exemple une colonie, un protectorat, un morceau d'État ou de province, en une entité indépendante.

Ceux qui s'engagent dans un tel processus doivent justifier leurs actions, à la fois en interne et vis-à-vis du monde extérieur, afin que le nouvel État soit reconnu par les autres pays.

Sur le plan intérieur, le nouvel État doit justifier son existence afin d’asseoir sa légitimité et d’être en mesure de se doter d’un gouvernement bien organisé. Sur le plan extérieur, il doit se justifier en affirmant que sa population homogène cherche à construire son avenir sous sa propre loi et sans être soumise à la domination étrangère.

Les attentes du futur État en matière de territoire et de population doivent faire référence à une certaine continuité et son exigence de statut national doit reposer sur une [occupation] historique du territoire.

C’est pourquoi [dans les cercles afrikaners], les anciennes Républiques des Boers (du XIXe siècle) sont toujours présentes dans l’imaginaire populaire [comme autant de possibles États afrikaners], et si les descendants des Boers constituaient plus qu’une petite fraction de la population de ces vieilles républiques, cela aurait très bien pu venir en renfort d’une revendication de statut national.

Si, néanmoins, l’histoire crée un peuple mais que ce peuple ne possède pas un territoire qu’il puisse indiscutablement proclamer sien et dont il puisse faire un État, alors comment créer un tel État ? Telle est la question qui se pose aux Afrikaners et à laquelle le Mouvement Orania a entrepris de répondre.

Apparemment, la réponse est évidente.

LES QUATRE ÉTAPES DE LA CRÉATION D’UN ÉTAT

Premièrement, vous devez choisir une région où, historiquement, vous avez le droit de vous installer.

Deuxièmement, vous devez persuader le plus grand nombre possible de vos amis de venir dans cette région et de s’y établir de façon permanente et durable. Pour cela, il faut avoir recours aux institutions privées et publiques existantes qui soutiennent votre cause.

Troisièmement, vous devez mettre en place des institutions gouvernementales et en exercer autant que possible le contrôle,

d'une manière légale, et obtenir dans le même temps autant de reconnaissance officielle que possible. Dans un premier temps, cette reconnaissance ne pourra être que de nature privée, mais, au fur et à mesure que votre statut va s'affirmer, la reconnaissance officielle suivra, car vous acquerrez la capacité d'exercer un contrôle réel.

Quatrièmement, vous atteignez un point où l'étendue pratique et symbolique de votre capacité et la reconnaissance dont elle fait l'objet sont ressenties comme telles et où l'on peut parler de vraie liberté.

UN CHEMIN SEMÉ D'EMBÛCHES

Ce programme n'est pas aussi simple à réaliser qu'il en a l'air car, tout au long du processus, les défis et les embûches sont légion. Que faire, par exemple, si, au début, seul un petit nombre de gens soutiennent votre entreprise et comment vous installez-vous dans la région que vous avez choisie ?

Pour répondre à la première question : le Mouvement Orania poursuit simplement son travail, certain que le temps dira s'il a eu tort ou raison. Je crois que les faits nous donnent constamment raison, comme en témoigne le soutien croissant dont nous bénéficions.

La seconde question revêt une importance grandissante car notre première colonie d'Orania est un succès et l'on peut dire qu'elle est en pleine expansion : comment allons-nous travailler dans la zone choisie ?

Il me semble qu'il existe deux méthodes dont il faut comparer les avantages.

La première est de travailler conjointement avec les autorités officielles [existantes] et d'attendre que l'endroit choisi se remplisse de gens à nous, puis, à partir de là, créer le *Volkstaat*.

En ce qui concerne le pays et l'État, l'État a la priorité sur les personnes, en vertu du contrôle qu'il exerce sur le peuplement et la politique.

La seconde méthode repose sur l'idée que la zone choisie correspond à un lieu où une concentration afrikaner rencontrera le moins d'obstacles et aura le plus grand impact. Le but reste d'obtenir une région où les Afrikaners vivent et travaillent, qu'ils contrôlent et occupent. Mais la nature exacte de la zone sera le résultat d'une colonisation réussie, et non la condition de celle-ci. En ce qui concerne les personnes et l'État, les personnes ont la priorité et alors ce sont elles qui choisiront la forme de l'État.

D'un certain point de vue, la différence entre les deux méthodes n'est pas très grande et il ne faut pas en exagérer l'importance. Mais, d'un autre côté, cela constitue une part importante du projet originel [Orania] de la Fondation de la liberté. Les personnes ont la priorité sur l'État et ce dernier n'est pas simplement un territoire mais bien plus que cela : une condition [psychologique] de la liberté.

Les enseignements d'Orania

Il est incontestable que les Oraniens, compte tenu des circonstances particulières qu'ils ont dû affronter, ont obtenu un succès incroyable. Le premier obstacle majeur qu'ils ont dû surmonter – persuader leurs amis de renoncer à la main d'œuvre noire – fut le plus difficile et, Dieu merci, cela n'est plus à l'ordre du jour nulle part ailleurs dans le monde. Ensuite, ils ont dû agir dans le cadre d'un État extrêmement hostile, avec relativement peu d'argent et en s'attirant même le mépris et l'ironie de la « droite » afrikaner traditionnelle, qui leur témoignait autant d'hostilité que la gauche.

Le sobre réalisme qui imprègne la démarche et les réalisations des colons fait encore mieux ressortir les vrais enseignements d'Orania :

1. Peu importe ce que peuvent être les revendications historiques, le pouvoir réel ne procède que de la majorité démographique ;

2. Mieux vaut s'adapter à la réalité présente que d'entamer un conflit perdu d'avance ;

3. L'autodétermination n'interviendra que par étapes, au fur et à mesure que la base démographique s'élargit. Cela veut dire qu'exiger l'« indépendance » lorsque la majorité de la population locale n'est pas acquise à cette idée est totalement irréaliste et relève de la rêverie et du fantasme.

Orania offre aux Afrikaners leur seul espoir de survie et, ce qui est encore plus important, montre le chemin à toutes les populations du « premier monde » qui sont assiégées partout sur cette planète.

6. UN SECOND EXEMPLE : LE SIONISME ET L'ÉTAT D'ISRAËL

La façon dont les sionistes se sont emparés de la Palestine demeure l'un des événements politiques les plus controversés de l'après-Seconde Guerre mondiale et une source permanente de conflit, avec des répercussions plus ou mains graves. Il s'agit néanmoins d'un cas qui mérite d'être étudié car le sionisme n'est rien d'autre qu'un ethno-nationalisme juif fondé sur la race et qui a réussi, en outre, à créer un foyer national exclusivement juif.

C'est concrètement le seul État ethnique qui subsiste dans le monde. Même Les erreurs qu'il a commises méritent l'attention – afin que ceux qui souhaitent créer un État ethnique européen ne les commettent pas à leur tour. Il est vrai qu'un certain nombre de circonstances particulières (à la fois positives et négatives aux yeux des sionistes) ont entouré la création d'Israël.

Les facteurs positifs incluent l'unité du peuple juif et la capacité du lobby juif américain à maintenir un lien vital avec Israël, tandis qu'au premier rang des facteurs négatifs figure l'expulsion des Palestiniens et des Arabes, avec le conflit qui en résulte. Ce ne sont toutefois pas ces facteurs qui doivent polariser notre attention. Il nous faut plutôt examiner et étudier la méthodologie dont a usé le mouvement sioniste pour créer l'État juif, puis voir s'il est possible de faire la même chose mais sans commettre le même type d'erreurs.

À l'origine de l'idéal sioniste : le livre de Herzl, *Der Judenstaat*

Le mouvement sioniste fut officiellement lancé par Theodor Herzl en 1896, quoique les premières revendications en faveur d'un État juif fussent apparues plusieurs décennies auparavant. Herzl fut cependant le premier à présenter un projet cohérent qui fut ensuite approuvé par d'autres Juifs et aboutit à la fondation de l'Organisation sioniste mondiale à l'origine d'Israël. L'ouvrage de

1896, *Der fudenstaat* [*L'État juif* ou *L'État des Juifs*], comprend six chapitres :

I. Introduction
II. La question juive
III. La *Jewish Company*[24]
IV. Les groupes locaux
V. *Society of Jews*[25] et État des Juifs
VI. Conclusion

La raison d'être de la revendication d'un état juif

Le premier chapitre du livre de Herzl traite de l'idée qui est au fondement de la revendication d'un État juif. L'auteur anticipe en partie l'hostilité que l'idée ethno-nationaliste sioniste est susceptible de susciter, en particulier chez ceux qui réclament l'abolition du nationalisme et notamment de toute politique fondée sur l'identité raciale :

Au nombre des sentiments plus nobles, ii faut ranger l'objection qui avancera que la détresse des Juifs n'est pas la seule dans le monde. Je pense cependant qu'il vaut mieux commencer par faire disparaître un peu de misère, même s'il ne s'agit pour l'heure que de la nôtre.

On peut ajouter que l'on ne devrait pas introduire de nouvelles distinctions entre les hommes ; que l'on devrait s'abstenir d'ériger de nouvelles frontières, mais plutôt de faire disparaître les anciennes. Je pense qu'il s'agit-là d'aimables rêveries. L'idée de l'État-patrie fleurira encore alors que la poussière de leurs os sera déjà dispersée. La fraternité universelle n'est même pas un beau rêve[26].

---

[24]. En anglais dans le texte allemand – NDT.

[25]. En anglais dans le texte allemand – NDT.

[26]. Theodor HERZL, *L'État des Juifs*, suivi de *Essai sur le sionisme : de l'État des Juifs a l'État d'Israël* par Claude Klein, trad. de Claude Klein, La Découverte/Poche, Paris, 2003 (1990), p. 101.

Les raisons pour lesquelles les Juifs doivent se doter de leur propre État sont résumées de la façon suivante :

La question juive existe là où les Juifs sont en nombre. Là où elle n'existe pas, elle est importée par les immigrants juifs. Naturellement nous avons tendance à nous installer là où nous ne sommes pas persécutés ; mais notre arrivée entraîne les persécutions. Cela est vrai et restera vrai, partout, même dans les pays Les plus développés – la France en administre la preuve –, aussi longtemps que la question juive n'aura pas été réglée politiquement. Les Juifs pauvres colportent maintenant l'antisémitisme en Angleterre. Ils l'ont déjà introduit en Amérique[27].

À propos des Juifs des autres pays qui ne soutiennent pas l'idée d'un foyer sioniste, Herzl s'exprime ainsi :

Il s'agit là d'une affaire intérieure des Juifs. Il est clair que le mouvement politique étatiste que je propose nuira aussi peu aux Israélites français qu'aux « assimilés » des autres pays. Bien au contraire, il leur sera utile, très utile[28].

Herzl a exposé la manière dont l'émigration devrait se faire

Herzl a insisté sur la manière dont I'émigration vers l'État juif se déroulerait :

C'est ainsi que bien des esprits fermés prétendront que l'émigration mène des pays de haute culture au désert. Cela est complètement faux. L'émigration s'effectuera entièrement dans la civilisation. Il n'est pas question de descendre d'une marche, mais au contraire d'accéder à une marche supérieure. Il n'est pas non plus question d'aller habiter des huttes de paille, mais de belles maisons, plus modernes, que chacun se fera construire et pourra posséder sans crainte. Bien loin de perdre sur les biens acquis,

---

[27]. *Ibid.*, p. 22.

[28]. *Ibid.*, p. 27.

ceux-ci prendront davantage de valeur. Le bon droit est cédé contre un droit supérieur. Les chères habitudes ne seront pas abandonnées, mais seront retrouvées. Il n'est pas question de quitter l'ancienne maison avant que la nouvelle ne soit prête. Ne partent que ceux qui sont certains d'améliorer leur situation. D'abord les désespérés, puis les pauvres, puis les personnes aisées, les riches enfin. Les premiers arrivés passent aux couches supérieures, jusqu'à ce que ceux-ci fassent venir leurs proches. L'émigration représente donc aussi un mouvement d'ascension des classes[29].

Comment l'antisémitisme sert d'aiguillon au départ

Le deuxième chapitre traite de l'antisémitisme et souligne la justification ou le besoin d'un foyer juif pour mettre un terme à l'antagonisme entre Juifs et Gentils.

La création d'une nouvelle souveraineté n'a rien de ridicule ou d'impossible. Ne l'avons-nous pas vécu à notre époque, chez des peuples qui ne sont pas comme nous formes de classes moyennes, mais qui sont des peuples plus pauvres, sans culture et donc plus faibles ? Les gouvernements dans les pays desquels sévit l'antisémitisme seront très intéressés à nous procurer la souveraineté.

Pour réaliser cette tâche dont le principe est simple, mais l'exécution compliquée, il faudra créer deux grands organes : la *Society of Jews* et la *Jewish Company*[30].

Ce que la *Society of Jews* aura préparé sur le plan scientifique et politique, la *Jewish Company* l'exécutera sur le plan pratique.

La *Jewish Company* prendra soin de la liquidation des intérêts matériels des Juifs qui émigreront et organisera l'activité économique dans le nouveau pays.

---

29. *Ibid.*, p. 29-30.

30. En anglais dans le texte 18. – NDT.

Comme je l'ai déjà indiqué, il ne faut pas se représenter le départ des Juifs comme un phénomène brutal. Il sera progressif et durera des dizaines d'années. Ce sont les plus pauvres qui partiront d'abord et qui défricheront le pays. Conformément à un plan établi d'avance, ils construiront des routes, des ponts, des lignes de chemin de fer, ils établiront des lignes télégraphiques, ils canaliseront les rivières et construiront leurs propres foyers. Leur travail créera une circulation de biens, cette circulation de biens établira un marché et ceux-ci attireront de nouveaux colons. Car chacun viendra librement, à ses risques et périls. Le travail que nous investirons dans la terre augmentera la valeur du pays. Les Juifs comprendront bientôt qu'il y a là un nouveau champ d'action pour leur esprit d'entreprise si haï et méprisé jusque-là[31].

L'Argentine ou la Palestine ?

Le même chapitre évoque aussi la question du lieu d'implantation, les deux options majeures étant l'Argentine ou la Palestine, et la conclusion de Herzl étant que l'État juif sera « ce que l'opinion des Juifs choisira ».

Faut-il donner la préférence à la Palestine ou à l'Argentine ? La *Society* prendra ce qu'on lui donne et ce que l'opinion des Juifs choisira. La *Society* procédera aux constatations.

L'Argentine est l'un des pays les plus riches du monde, d'une superficie énorme, avec une faible population et un climat modéré. La République Argentine aurait le plus grand intérêt à nous céder un morceau de son territoire.

L'infiltration juive actuelle y a naturellement provoqué quelque mécontentement ; il conviendra d'éclairer l'Argentine sur la nature différente de la nouvelle immigration juive.

La Palestine reste notre patrie historique inoubliable. Son seul nom constituerait pour notre peuple un cri de ralliement d'une extraordinaire puissance. Si Sa Majesté le Sultan consentait à nous

---

31. *Ibid.*, p. 41-42.

donner la Palestine, nous pourrions nous charger de mettre en ordre les finances de la Turquie[32].

C'est la *Jewish Company* qui dirigera le projet de colonisation

Le chapitre III présente le cœur du projet : la création d'une organisation officielle, que Herzl nomme la « *Jewish Company* », pour récolter des fonds, acheter des terres, promouvoir l'immigration juive, la création d'une industrie, etc.

La *Jewish Company* sera conçue, en partie, sur le modèle des grandes compagnies territoriales, appelons-la une *Chartered Company* juive, à cette différence qu'elle n'aura pas l'exercice de droits souverains et que ses buts ne seront pas exclusivement coloniaux.

La *Jewish Company* sera créée sous la forme d'une société par actions de droit. Elle jouira de la personnalité juridique en droit anglais, conformément aux principes de ce droit et sous la protection de la Grande-Bretagne. Le siège principal sera à Londres. [...]

La *Jewish Company* aura d'abord comme tâche de procéder à la liquidation des biens immobiliers des Juifs qui émigreront. Cette liquidation devra être effectuée de telle sorte qu'elle ne provoque pas de crises et que chacun puisse obtenir son dû ; de même elle facilitera la migration intérieure des concitoyens chrétiens, dont j'ai parlé[33].

Cette *Jewish Company* est devenue l'Agence juive, qui a effectivement traité la colonisation de la Palestine comme une affaire commerciale.

Le chapitre IV expose comment les Juifs vont immigrer en groupes organisés, plutôt que le soin en soit laissé à des individus éparpillés. De manière significative, Herzl a souligné que

---

32. *Ibid.*, p. 44.

33. *Ibid.*, p. 47-48.

l'antisémitisme, ou la persécution des Juifs, serait l'un des principaux éléments qui aiguillonnerait les Juifs à partir pour l'État sioniste. C'est un point intéressant pour nous, compte tenu de la nature de plus en plus hostile aux Blancs de beaucoup d'États en cours de dislocation.

Il ne sera guère nécessaire de faire de grands efforts pour intensifier le mouvement d'émigration. Les antisémites s'en chargeront pour nous. Il leur suffira de continuer leurs agissements : le désir des Juifs d'émigrer apparaîtra là où il n'existe pas, il se renforcera là où il est présent[34].

Le chapitre V évoque la mise en place de l'État juif, sa Constitution et son infrastructure, et suggère même un modèle de drapeau.

Le chapitre VI dresse une grande conclusion qui s'achève par ces fortes paroles :

Mais il faut d'abord que tout soit bien clair dans nos esprits. Il faut que notre idée puisse s'envoler vers les coins les plus reculés où se trouvent nos gens. Ils se réveilleront de leur long sommeil embrumé. Car voici un nouveau contenu à notre vie. Que chacun pense à soi-même et le courant prendra de l'élan.

Quelle gloire attend les combattants de cette idée ! Les Macchabées ressusciteront.

Je répète ce que je disais au début de cet ouvrage : les Juifs qui le veulent auront leur État.

Nous serons enfin des hommes libres sur notre terre et nous mourrons en paix dans notre patrie[35].

L'œuvre de Herzl

Herzl a donc accompli un certain nombre de choses :

1. Il a fourni une justification morale à la création d'un État juif (l'antisémitisme, l'exigence d'autodétermination, etc. – autrement

---

[34]. *Ibid.*, p. 77.

[35]. *Ibid.*, p. 104.

dit tous les arguments nécessaires à rendre le projet présentable et défendable vis-à-vis de l'opinion internationale).

2. Il a mis au point un programme réaliste dont la concrétisation, selon lui, pourrait exiger des décennies. Ce programme a été suivi à la lettre, dès la fondation de l'Organisation sioniste mondiale.

3. Ce programme prévoyait la tenue de conférences qui :

3.1 ont fait connaître le projet au monde entier et incité les Juifs à y apporter leur soutien ;

3.2 ont stimulé l'effort intellectuel qui a permis de choisir le lieu d'implantation du foyer juif, l'ont justifié sur le plan moral et accompli les démarches politiques qui ont permis de créer l'État ;

3.3 ont créé les agences juives ;

3.4 ont lancé une vraie politique d'immigration, en collaboration avec les agences juives des pays d'où les immigrants étaient originaires.

Le premier congrès sioniste

C'est à Bale (Suisse), en août 1897, que Herzl convoqua le premier congrès sioniste qui marqua la naissance de l'Organisation sioniste (future Organisation sioniste mondiale). Assistèrent à ce congrès deux cents Juifs en provenance de dix-sept pays et dix non-Juifs. Ces derniers ne participèrent pas au vote des résolutions. Le congrès donna à la politique sioniste une formulation officielle, connue dès lors sous le nom de « programme de Bale », et qui est la suivante :

Le sionisme aspire à établir en Palestine, pour le peuple juif, un foyer garanti par le droit public. À cette fin, le congrès envisage les moyens suivants :

1. L'encouragement de l'implantation en Palestine des travailleurs agricoles, ouvriers et artisans juifs.

2. L'unification et l'organisation de communautés juives dans des groupes généraux et locaux conformément aux lois de leurs pays respectifs.

3. Le renforcement de sa conscience juive et de la conscience nationale.

4. La préparation d'actions afin d'obtenir l'accord des différents gouvernements, nécessaires à l'accomplissement du but du sionisme.

Les autres congrès sionistes

Entre la première conférence et 1901, le congrès sioniste se réunit chaque année pour faire le point sur l'avancement du projet et définir la stratégie de l'année suivante pour l'effort de colonisation. Entre 1901 et le début de la Première Guerre mondiale (1914), le congrès sioniste se réunit tous les deux ans, puis reprit ses réunions en 1921. Ce cycle se poursuivit jusqu'en 1939, puis une « conférence sioniste extraordinaire » se tint en 1942. Les réunions reprirent leur cours après 1945 et se tiennent depuis lors tous les quatre ans – la plupart du temps à Jérusalem, ce qui devint possible une fois que les sionistes furent parvenus à établir un État ethnique juif en 1948.

Les congrès sionistes d'avant 1948 ont fondé une banque, baptisée Jewish Colonial Trust, qui est devenue l'instrument financier du sionisme politique. Lors du Cinquième congrès sioniste, il fut décidé de fonder le Fonds national juif, qui fut chargé d'acheter des terres en Palestine. Dans le même temps, Chaim Weizmann procédait à l'ouverture en Palestine d'un bureau officiel de l'Organisation sioniste, bureau ayant pour tâche de développer l'agriculture juive, la colonisation, l'enseignement, l'acquisition de terres, les finances, l'immigration et les statistiques.

La Déclaration Balfour

Lorsque la Première Guerre mondiale éclata, beaucoup de Juifs soutinrent l'Allemagne en raison de son conflit avec la Russie impériale, considérée alors comme la pire ennemie des Juifs. À cette époque, la Palestine était sous l'autorité de l'Empire turc ottoman – mais après que le gouvernement britannique eut signifié

son intention de remettre la Palestine aux sionistes au lendemain de la défaite des Empires centraux (dont l'Allemagne et la Turquie), le lobby sioniste se rangea fermement aux côtés des Alliés.

La « Déclaration Balfour » de 1917, qui rendit public l'engagement du gouvernement britannique en faveur de l'État sioniste, fut plus tard incorporée dans le mandat officiel que la Société des Nations confia aux Britanniques sur la Palestine. Ce mandat reconnaissait officiellement que des parties de la Palestine devaient être réservées à l'établissement d'un foyer national juif. Pour la première fois, les efforts des sionistes se voyaient officiellement reconnus au plan international.

L'administration sioniste en Palestine

En 1921, le bureau fondé par Weizmann en Palestine ainsi que ses services annexes se transformèrent en direction sioniste de Palestine. Cet organisme devint ensuite l'Agence juive, qui coopéra avec les autorités mandataires britanniques. L'immigration juive augmenta et, en 1923, au moins 40 000 Juifs s'étaient déjà installés en Palestine. En 1925, l'Université hébraïque fut fondée à Jérusalem et, vers 1929, 82 000 Juifs supplémentaires étaient installés en Palestine. Entre 1929 et 1939, 300 000 autres Juifs, essentiellement en provenance d'Europe, vinrent s'installer. Durant la guerre, la collaboration entre les nazis et les sionistes (coordonnée par Reinhard Heydrich, général SS et chef de l'Office central de la sécurité du Reich) fit qu'un grand nombre de Juifs, formés à l'agriculture par les nazis, entrèrent illégalement en Palestine via la Turquie.

Il y eut, en outre, une autre vague d'immigration en Palestine – nom de code Aliyah Bet – organisée par le mouvement sioniste. Cette opération était illégale – tout comme celle qu'avaient mise au point les nazis et les sionistes –, car désormais les Britanniques avaient imposé des restrictions à l'immigration juive en raison de l'hostilité que cela suscitait chez les Palestiniens. Tout de suite

après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement Aliyah Bet organisa le départ pour la Palestine de navires entiers, chargés de Juifs d'Europe. On estime à au moins 100 000 le nombre de Juifs qui sont arrivés en Palestine entre 1945 et 1947, mais ce chiffre pourrait être nettement plus élevé.

Lorsque des émeutes antijuives éclatèrent en Pologne en juillet 1946 (à cause du rôle prédominant que jouaient les Juifs dans l'appareil du parti communiste au pouvoir), 250 000 autres Juifs quittèrent l'Europe de l'Est en l'espace de trois mois. Ces Juifs provenaient de Pologne, de Roumanie, de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie, et leur évacuation fut coordonnée par les sionistes au cours d'une opération baptisée Bricha. D'abord transférés en Autriche, ces Juifs gagnèrent ensuite, eux aussi, la Palestine malgré le « cordon sanitaire » britannique (car à cette époque les autorités britanniques étaient en conflit ouvert avec le mouvement sioniste).

Les sionistes lancent une campagne de terrorisme pour chasser les Britanniques et les Palestiniens

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'un des principaux mouvements sionistes de Palestine, le Lehi (connu en anglais sous le nom de *Stern Gang*), avait officiellement offert de prendre les armes contre les Britanniques et aux côtés de l'Allemagne nazie si les Allemands s'engageaient à favoriser la création d'un État sioniste. (Il y eut une offre écrite des chefs du Lehi et l'un des signataires n'était autre qu'Yitzhak Shamir, qui devint plus tard Premier ministre d'Israël.)

Cette proposition demeura sans suite et, vers 1946, le Lehi s'allia à deux autres groupes terroristes sionistes, la Haganah et l'Irgoun, pour former ce qui allait être connu sous le nom de « Mouvement de la Révolte hébraïque ». Celui-ci commit des attentats importants (dont la destruction par une bombe, en 1946, du quartier général britannique de l'hôtel King David, et le massacre de plus de 100 villageois palestiniens à Deir Yassin, en

1948) qui contribuèrent tous à ce que les Britanniques cèdent le contrôle de leur mandat aux Nations unies.

Les Nations unies partagent la Palestine et créent Israël

Au cours de l'année 1947, les membres des Nations unies aboutirent à un accord pour partager Israël en un État juif et un État palestinien et pour faire de Jérusalem une « ville internationale », car il était trop compliqué de la partager en fonction de critères ethniques et géographiques. L'annonce de la création de l'État sioniste exacerba l'opposition des Palestiniens et une guerre de guérilla éclata entre les deux communautés, les sionistes, mieux armés, parvenant à chasser les Palestiniens de la plupart des zones « mixtes ». Le résultat final fut que le dernier jour du mandat britannique, le 14 mai 1948, les sionistes proclamèrent l'indépendance, une décision qui fut aussitôt reconnue par les États-Unis et l'Union soviétique.

Soutenus par leurs voisins arabes, l'Égypte, la Transjordanie, la Syrie, le Liban et l'Irak, les Palestiniens refusèrent d'accepter le plan de partition et attaquèrent Israël pour reprendre les terres perdues au profit de l'État juif. Le régime communiste tchécoslovaque ignora la résolution des Nations unies qui interdisait à tout pays d'armer les belligérants (résolution n° 50 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 29 mai 1948) et entreprit d'aider les sionistes en leur fournissant des chars, de l'artillerie et des avions afin de rétablir l'équilibre avec les matériels dont disposaient les forces arabes.

Les groupes terroristes juifs sionistes se transformèrent en Force de défense israélienne. Vers la fin de l'année, les sionistes avaient pris le dessus, chassant les Palestiniens de grandes parties du territoire que l'accord des Nations unies leur avait attribuées (et qui furent intégrées à Israël). Depuis cette époque, Israël est resté pratiquement tout le temps en guerre avec les Palestiniens et nombre de ses voisins arabes, mais a toujours été victorieux lorsque des conflits « ouverts » ont éclaté. Ces derniers ont

d'ailleurs permis à Israël d'étendre constamment ses frontières, ce qui fait que l'actuel État d'Israël est près de deux fois plus grand que ce que prévoyait l'ONU dans son plan de partition de 1947.

Israël et sa loi raciale sur l'immigration

La création de l'État sioniste entraîna une recrudescence de l'immigration juive, cette dernière étant encouragée par une loi ouvertement raciale, connue sous le nom de « loi du retour », que le Parlement Israélien à adoptée en 1950 et qui accorde à tous ceux que l'on reconnaît comme juifs (c'est-à-dire nés d'une mère juive) le droit immédiat à la résidence et à la citoyenneté. Une autre preuve de la nature raciale de cette « loi du retour » fut fournie en 1970 par un amendement accordant le droit à la résidence et à la citoyenneté à quiconque avait été défini comme juif par les lois nazies de Nuremberg.

En 2012, la population juive d'Israël comptait 5 978 600 habitants – ce qui traduit une croissance remarquable, stimulée par le très fort taux de natalité qui caractérise les secteurs ultra-orthodoxes de la société. Il avait fallu exactement cinquante-deux ans pour que le projet sioniste se concrétise effectivement.

Les leçons à tirer de l'expérience israélienne

Le relatif succès de l'expérience sioniste a eu un coût énorme, notamment sur le plan humain et pour les autochtones palestiniens. Elle a entraîné des décennies de conflit, ce qui, sur le plan géopolitique, a suscité des guerres dans tout le Moyen-Orient, car l'Amérique a dû sans cesse voler au secours d'Israël.

En fait, on peut affirmer que, sans l'aide militaire extérieure de l'Amérique, Israël aurait probablement cessé d'exister. La grande leçon à tirer de l'expérience sioniste est donc la suivante : toute tentative de créer un État ethnique doit se faire dans une zone qui n'est pas trop peuplée (ainsi que l'ont fait les Afrikaners à Orania – voy. le chapitre précédent) ou dans une région où cela

n'entraînera pas le déplacement massif d'un autre groupe ethnique, qui pourrait se montrer hostile.

Cette réserve mise à part, l'expérience sioniste a tracé de façon très précise les étapes nécessaires à la fondation d'un État ethnique. À savoir :

1. Concevoir un projet ;
2. Choisir le territoire cible ;
3. Mettre sur pied l'infrastructure qui soutiendra le projet (une compagnie coloniale), fournira une aide concrète « sur le terrain » et du travail aux nouveaux arrivants ;
4. Faire en sorte que la démographie soit en votre faveur ;
5. Officialiser l'immigration ;
6. Chercher à être officiellement reconnu ;
7. Être prêt à mener une entreprise s'étalant sur plusieurs décennies.

7. LE PROJET ET SA MISE EN ŒUVRE

Dans la création d'un État ethnique européen, l'étape la plus difficile n'est pas de fonder cet État mais bien de susciter la volonté politique qui permettra de réaliser cet idéal. Susciter la volonté politique, tel est bien l'objectif du présent ouvrage car sans cette étape indispensable, rien n'est possible. Comme le montre l'expérience d'Orania, il est possible de lancer un tel projet avec peu de gens. De la même façon, il nous faut être réalistes quant au nombre de personnes qui pourraient s'associer à ce projet.

Les Européens n'ont jamais été si près de disparaître

Comble de l'ironie, en 2013 : il n'y a sans doute jamais eu dans le monde autant de descendants d'Européens, mais ils n'ont jamais été aussi près de l'élimination totale. Cette dichotomie devrait donner ample matière à réflexion à tous les militants pro-européens. La plupart des militants croient – ce fut également le cas de l'auteur – que la grande majorité des Européens est seulement mal informée par les médias et qu'il suffit d'exposer les faits pour qu'ils accourent par millions vers la vérité. D'où un flot intarissable de publications : magazines, livres et journaux, tous publiés sous l'égide du principe biblique selon lequel « tu connaîtras la vérité et la vérité te rendra libre ».

Pourtant, en dépit de tout ce que l'on sait sur la race, l'histoire, le QI et la génétique, et d'une kyrielle d'exemples probants (la destruction de la ville de Detroit par les Noirs, l'effondrement de l'infrastructure coloniale en Afrique ou en Haïti, et d'autres exemples encore, trop nombreux pour que nous les citions tous ici), il n'y a pour ainsi dire pas eu de progrès politique significatif pour les mouvements politiques pro-européens, que ce soit en Europe, en Amérique du Nord, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Dans le même temps, une immigration rampante, provenant du tiers-monde, a détruit l'homogénéité raciale de ces

régions. Aujourd'hui, elle est sur le point de déposséder totalement les Européens des territoires qu'ils avaient conquis de haute lutte.

Il est trop facile d'accuser autrui de cette situation. Accuser autrui, c'est d'une certaine façon se comporter comme les Noirs, qui rejettent la responsabilité de la mine de Detroit sur les Blancs, ou comme les Mexicains, qui imputent aux Blancs la faillite économique de la Californie. La réalité, c'est que soixante-dix ans de socialisme « mou » à base d'aide sociale, en Occident, conjugué au rejet actif de l'eugénisme et des sciences raciales par l'establishment progressiste, ont fait dégénérer la population blanche au point que beaucoup de ses membres sont désormais devenus les brebis égarées que la Bible a décrites avec justesse.

Des masses abruties ne peuvent pas être sauvées

Ces masses abruties sont celles qui votent par millions lors de spectacles télévisés comme *X Factor*[36] ou qui s'excitent lorsque des champions noirs de football américain se lancent des ballons lors du « Superbowl » annuel et autres jeux du cirque. Comme nous l'avons déjà souligné, le vrai problème c'est qu'il n'est pas possible de « sauver » la plupart de ces gens d'un sort qu'ils ne sont absolument pas capables d'entrevoir, encore moins de comprendre et d'éviter.

Des millions d'Américains blancs, par exemple, aveuglés par l'égalitarisme progressiste, ont voté pour Barack Obama, non pas une seule fois mais deux fois. Quel espoir y a-t-il de convaincre ces gens qu'un danger imminent menace la survie de leur race ? Même parmi les millions d'Américains blancs qui ont voté pour Romney en 2012, seule une toute petite minorité possède une très vague idée de la dynamique raciale et de ce qu'elle signifie pour l'avenir à long terme et la survie de l'Amérique.

---

[36]. Émission de télé-crochet musical, diffusée notamment aux États-Unis. Le titre fait référence au petit quelque chose indéfinissable qui fait, dit-on, le talent d'une vedette – NDÉ.

La dure réalité, c'est que la plupart de ces gens sont tout simplement incapables de comprendre ce qui a trait à la race, à l'histoire et à la véritable science, et qu'ils sont encore moins en mesure de formuler la volonté politique qui découle de cette compréhension. La situation est bien entendu la même au sein des autres groupes européens, en Europe de l'Ouest, en Australie et en Nouvelle-Zélande. La seule conclusion que l'on puisse tirer de cette triste situation est que la grande majorité de ces gens va tout simplement disparaître.

La nature se conduit de manière amorale

La nature n'est pas immorale, elle est amorale. Elle n'a ni tort ni raison, elle suit seulement les règles qu'elle a fixées dans son infinie sagesse. Soit les êtres vivants observent ces règles, soit ils seront exterminés par d'autres êtres vivants qui, eux, observent les lois de la vie. Ces règles sont simples : se reproduire, se multiplier et vivre.

Bien qu'il y ait aujourd'hui un grand nombre d'Européens en vie, il est clair que très peu d'entre eux obéissent aux règles de la nature ou sont même en mesure de les comprendre. Ils sont démoralisés, dégénérés, mentalement amorphes et possèdent un quotient intellectuel ainsi qu'une culture en chute Constante. C'est là un jugement sévère, mais l'examen des faits ne permet pas de conclure autrement. Seuls ceux qui sont conscients des enjeux – tels ceux qui, par une sorte d'auto-sélection, liront ce livre ou seront réceptifs à son message général sur l'importance de la survie raciale des Européens – pourront être « sauves » (au sens que confèrent traditionnellement à ce terme les militants pro-européens).

Le goulet d'étranglement démographique qui se dessine

Nous arrivons donc à ce que l'on nomme en anthropologie un goulet d'étranglement démographique : dans cette situation, il y a beaucoup de représentants d'une espèce, mais l'environnement et

les circonstances vont se conjuguer de telle sorte qu'il soit impossible à tous, ou même à une majorité, de survivre à la catastrophe qui s'annonce. C'est une situation regrettable, mais ce n'est pas nécessairement la pire des issues. En fin de compte, est-ce que cela vaudrait la peine pour un idéaliste ou pour une personne possédant de hautes aspirations ou une profonde compréhension philosophique du sens de l'existence, de vivre au sein d'une masse informe, stupide et en cours de métissage ? Est-ce qu'un individu possédant le moindre sens esthétique choisirait de vivre dans un univers qui aurait pour cadre les bidonvilles du Brésil ou les ruines de Detroit ?

En Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, les militants pro-européens ne se heurtent pas à l'obstacle idéologique d'avoir à convaincre les autres Blancs de se débarrasser de la main-d'œuvre non européenne, comme ont dû le faire les Oraniens d'Afrique du Sud. En lieu et place de cela, il leur faut surmonter une barrière psychologique et personnelle bien plus difficile : le fait qu'il ne sera pas possible, ni même souhaitable, de sauver la majorité des Européens lorsque surviendra le phénomène annoncé du goulet d'étranglement démographique. Toute solution réaliste suppose que les militants ont admis cette idée – à savoir que les masses blanches ne vont pas se soulever en nombre pour assurer leur salut et que, de toute façon, elles ne constituent aucunement le matériau à partir duquel une race héroïque peut se reconstruire.

Les conséquences pratiques : on ne pourra sauver qu'une minorité

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Cela signifie que toute personne qui prétend sauver les Européens doit comprendre et faire l'effort psychologique d'admettre que la grande majorité des Européens actuellement en vie ne sera pas « sauvée » et que la plupart disparaîtront à cause de leur infertilité, du métissage, de leur ignorance ou parce qu'ils seront physiquement éliminés par les éléments les plus criminels des races non blanches. Seule une

minorité – une minorité significative mais néanmoins une minorité – se révélera capable de comprendre les forces de l'histoire en cours et d'agir sur les événements. C'est à ceux-là et à personne d'autre que s'adresse notre appel à la création d'un sanctuaire européen.

Numériquement parlant, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'il est chimérique et improbable de penser que des « millions » d'Européens vont se déplacer vers un même foyer territorial. D'ailleurs, au stade où nous en sommes, la grande majorité des Européens ne va se déplacer nulle part, sauf peut-être pour tenter de se retirer des zones urbaines de moins en moins blanches de leurs anciens pays. Un « exode massif » vers un sanctuaire européen, s'il se produit un jour, n'interviendra que bien longtemps après que les pays anciennement européens auront été submergés, comme c'est le cas en Afrique du Sud.

Il est triste de constater que les Blancs les plus racialement conscients se trouvent dans les régions les plus envahies par les non-Blancs. Il semble que les Blancs ne se « réveillent » que lorsqu'ils sont déjà envahis, et non pas avant. C'est en prévision de ce scenario, celui d'après l'apocalypse raciale, que les plus lucides doivent se préparer.

Une approche méthodique et structurée

Si l'on se réfère aux exemples concrets que nous avons cités – ceux d'Orania et d'Israël –, il est clair qu'un État ethnique européen ne peut résulter que d'une approche méthodique et structurée. On ne peut pas se fier au hasard ou à l'initiative individuelle. Un effort coordonné et de grande ampleur est nécessaire. D'autre part, comme l'a bien fait ressortir le cas d'Orania, il n'est pas réaliste de se contenter d'acquérir un territoire et d'attendre ensuite que les gens viennent s'y installer de leur propre chef. Les gens – même les plus motivés sur le plan idéologique – n'iront nulle part s'ils ne sont pas assurés de pouvoir y gagner leur vie.

C’est l’une des raisons pour lesquelles il a fallu tant d’années à Orania pour sortir du statut de village de retraités car seuls des gens très riches ou des retraités possédaient les moyens de s’y installer. Il a fallu attendre qu’il y ait des possibilités de travailler pour que la ville attire un nombre croissant de jeunes. De la même façon, les sionistes savaient qu’une fois établie une petite tête de pont la première priorité serait de créer un vrai marché du travail, capable de fournir aux nouveaux arrivants un moyen de subvenir à leurs besoins.

Une compagnie coloniale

À cette fin, il faut créer une compagnie coloniale en bonne et due forme. L’idéal serait que cette compagnie soit gérée par des dirigeants expérimentés et respectés ainsi que par des hommes d’affaires présentant des garanties de probité et de succès – des hommes qui comprennent et soutiennent le projet. Les tâches de cette compagnie coloniale seront les suivantes :

1. Coordonner la collecte de fonds ;
2. Acquérir des terres dans la région choisie ;
3. Identifier les possibilités de travail offertes par la région désignée ;
4. Créer officiellement des possibilités d’emploi ;
5. Organiser officiellement le processus d’immigration pour les groupes de colons.

À cet égard, une tactique valable consisterait à inciter des entreprises sympathisantes, petites ou moyennes, non pas à se délocaliser mais à étendre leurs activités jusque dans la région choisie. Une telle extension, plutôt qu’une délocalisation (par exemple un distributeur d’ameublement peut être incité à ouvrir une nouvelle succursale, plutôt qu’à délocaliser toute son entreprise), est bien plus facile à réaliser et bien plus « vendable » que de persuader quelqu’un de fermer et de repartir de zéro. Il faudra également prêter attention aux activités hautement qualifiées, car la mondialisation actuelle a entraîné la délocalisation

en Chine d'une grande partie des capacités de production de l'Occident.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas négliger complètement ce secteur industriel pour la simple raison qu'un État ethnique européen viable deviendra au bout du compte un centre mondial d'innovation, au fur et à mesure que l'Occident moribond poursuivra son déclin – et il est à espérer qu'un État eurocentré ne commettra pas la même erreur que celle qu'ont commise les pays occidentaux actuels en autorisant le départ vers l'Orient de leurs capacités industrielles. Cela s'applique aussi à la croissance économique du territoire choisi. Idéalement parlant, une fois qu'un capital suffisant est acquis, il faut créer une banque locale, le seul but de celle-ci étant de fournir des services financiers aux colons et de reprendre les projets de la compagnie coloniale. L'exemple d'Orania montre une fois de plus que cela est viable, même sur une échelle relativement modeste, et peu importe l'énorme soutien financier que les sionistes purent apporter à l'expérience Israélienne.

Spécialement à l'époque de l'Internet, le secteur tertiaire est une autre piste qu'il faut explorer. Nombre de ces services tertiaires peuvent être réalisés depuis n'importe où dans le monde et il faut profiter au maximum de cette occasion. Il va de soi que la création et la fourniture de services Internet sont en soi des opportunités de travail potentielles. En fait, si l'on tire pleinement avantage de la révolution technologique, la création d'un nouvel État sera mille fois plus facile que ne le fut l'organisation des colonies à l'époque des explorations. Il faut juste de la volonté et un état d'esprit positif.

Priorité à l'installation d'une autorité locale

Une fois encore, si l'on prend le cas d'Orania comme modèle, les colons et la compagnie coloniale doivent être réalistes quant aux perspectives d'indépendance totale et immédiate. Il sera nécessaire, comme on l'a vu avec Orania et Israël, de créer une

réalité sur le terrain avant de procéder à une Déclaration d'indépendance pompeuse et prématurée.

La création ou la prise de contrôle du pouvoir local ne pourra intervenir qu'une fois que le territoire en question aura été majoritairement occupé par des gens partageant la même idéologie. Alors, progressivement, des niveaux de plus en plus élevés de gouvernement et d'autorité pourront être mis en place, toujours en proportion avec le nombre de personnes concernées. La seule alternative à cette démarche progressive est le modèle sioniste, qui a créé une réalité démographique et qui a pu, grâce à son réseau international et à l'intervention des Nations unies, réaliser son projet du jour au lendemain.

Pour un certain nombre de raisons (notamment l'absence sur le plan international d'un puissant « lobby européen »), cette option est peu vraisemblable dans le cas d'un État ethnique européen. Par conséquent, la voie progressive et graduelle semble être la seule que nous puissions suivre. La compagnie coloniale doit cependant être assez souple pour pouvoir saisir toutes les occasions qui se présentent. Par exemple, l'effondrement soudain d'un État existant ou encore des événements internationaux imprévisibles peuvent fournir des occasions que personne ne peut prévoir à l'avance et dont il faut être en mesure de tirer profit.

Le réalisme doit prévaloir dans les projets à long terme et la défense

À court ou moyen terme, la fondation d'un nouvel État ne pourra certainement pas se faire à l'issue d'une sécession violente. Ceux qui rêvent que nous sommes en 1776 se bercent d'illusions, ne serait-ce que parce que l'acquis technologique dû aux infrastructures des anciens États à majorité blanche signifie que les méthodes de surveillance et les puissantes capacités répressives des États resteront encore longtemps opérationnelles, même aux mains de la grandissante population allogène.

Par conséquent, une naissance dans la violence, à la façon d'Israël ou des États-Unis de 1776, est peu plausible et serait très probablement vouée à l'échec. Il n'y a pas d'autre alternative sérieuse que de prendre progressivement le contrôle d'un territoire, puis d'adopter un statut politique, mais seulement lorsque l'on peut s'appuyer sur une majorité de la population. Ainsi, il est possible de procéder de manière pacifique, ce qui permettra ensuite de justifier le processus, notamment vis-à-vis du monde extérieur : qui oserait alors contester le droit à l'autodétermination ?

D'un autre côté, le nouvel État et ses habitants ne devront se faire aucune illusion sur la réalité de la démographie raciale du monde. Le pouvoir d'attraction d'un État ethnique européen pour tous les autres peuples augmentera à mesure que les pays occidentaux actuels glisseront vers un statut de « deuxième monde », de la même façon qu'ils furent à l'origine les cibles de I' immigration en provenance du tiers-monde. Un État ethnique européen devra, tôt ou tard, défendre ses frontières afin d'empêcher la répétition du désastre qui a frappé les pays occidentaux actuels. Il aura toutefois l'avantage de ne pas être confronté en son sein à une cinquième colonne de traitres progressistes et, de ce fait, il lui sera bien plus facile de se défendre.

Tout cela présuppose, bien sûr, que le projet d'État ethnique européen réussisse. Si tel n'est pas le cas, l'exposé est sans objet.

Propagande et présentation

Un dernier mot sur la propagande et la présentation : les militants qui œuvrent à la création d'un État ethnique européen doivent comprendre que l'éthique, les codes moraux et les temps ont changé. Les mots et les symboles qui semblaient acceptables il y a quelques décennies sont aujourd'hui tout à fait inadmissibles et qui sait comment les choses vont encore évoluer dans l'avenir.

À cet égard, la présentation et les arguments en faveur d'un État ethnique doivent recourir à un vocabulaire dépourvu

d’agressivité et dénué de ce type de symbolisme qui déclenche de manière subliminale des réponses hostiles de la part des interlocuteurs. Rappelez-vous toujours qu’exiger un foyer pour les Européens n’est rien d’autre qu’exiger un droit que l’on accorde à tous les autres peuples de la terre, et que cet idéal est tout à fait conforme à la Charte fondatrice des Nations unies ainsi qu’é de nombreux autres traités internationaux.

Il n’y a donc nul besoin de « justifier » cette démarche en se référant aux notions, somme toute subjectives, d’infériorité ou de supériorité. Chaque peuple a droit à l’autodétermination et à ne pas subir de domination étrangère – et cela doit être aussi le maître mot de tous ceux qui souhaitent un foyer européen. Si le projet est présenté honnêtement, sans haine ni dénigrement des autres, il rencontrera l’assentiment des gens raisonnables de toutes les races et passera donc d’autant plus facilement.

L’exemple israélien nous enseigne qu’un État né dans la haine, associé à l’idée de suprématie et de violence, engendre la même chose et même pire en retour. Ce n’est pas la voie à suivre en matière de propagande. Pour autant, il n’y a que peu de gens pour contester au peuple juif son droit de posséder son propre État – et ce simple fait peut contribuer à justifier la nécessité d’un foyer européen dans lequel le cœur de notre race pourra survivre.

Développements ultérieurs

Ce chapitre s’est contenté de tracer les grandes lignes de ce qu’il faut faire. Bien évidemment, si le projet aboutit, les détails devront en être peaufinés en fonction de la situation et des exigences du moment. Par la force des choses, aucun ouvrage imprimé ne peut présenter les tout derniers développements.

Grâce aux merveilles de l’Internet, il y a moyen de pallier cet inconvénient : en se rendant sur le site www.projectnovaeuropa.com, les lecteurs pourront toujours prendre connaissance des derniers progrès – ou des aléas – du projet. En utilisant les fonctionnalités « submit » et « contact » de

ce site, les lecteurs pourront faire des suggestions et des propositions, poser des questions, se renseigner sur le projet et, souhaitons-le, diffuser encore plus largement le message.

8. LE TERRITOIRE

La seconde étape la plus difficile dans la création d'un foyer européen (pour la première, voy. le chapitre précédent) consiste à choisir un territoire. Il s'agit de l'étape finale du processus de réalisation. Sans une décision claire sur ce sujet, le projet n'aboutira pas et s'évanouira. Le choix du territoire approprié est donc également vital pour le succès global du projet.

Les exemples préalables

En Afrique du Sud, le Mouvement Orania a choisi son territoire en s'appuyant sur la démographie. Il possède un avantage car les racines culturelles et historiques du public auquel il s'adresse sont en Afrique du Sud, et l'idée de s'installer à Orania – qui se trouve déjà dans le même pays – ne représente pas un bouleversement gigantesque pour les sympathisants.

Malgré les débats qu'elle souleva, la question fut encore plus simple pour Israël et les sionistes lorsqu'ils choisirent leur territoire. Rappelons que Herzl avait suggéré, au début, de choisir entre l'Argentine et la Palestine, puis qu'il laissa la question en suspens, déclarant que le choix final dépendrait de ce qui était possible et de ce que les Juifs décideraient. La décision des sionistes de choisir la Palestine fut surtout influencée par les racines raciales et religieuses du peuple juif et par l'impact psychologique que ce choix aurait sur eux.

Pour preuve, il suffit de constater que l'« autre » foyer national juif établi en 1934 pour les Juifs, dans l'Extrême-Orient russe, qui porte toujours le nom d'Oblast autonome juif (*Evreïskaïa avtonomnaïa oblast*), n'a jamais compté plus de 25 % de Juifs (ils représentent aujourd'hui moins de 10 % de la population locale). I'*Evreïskaïa avtonomnaïa oblast* n'a jamais décollé, non par défaut de circonstances favorables mais simplement parce qu'il n'a jamais séduit l'imagination des animateurs du sionisme et du peuple juif dans son ensemble.

Conditions préalables au choix d'une région cible

Il y a donc plusieurs conditions préalables à remplir pour établir avec succès un État ethnique :

1. Sa création ne devrait pas entraîner le déplacement d'une population autochtone, comme ce fut le cas avec le mouvement sioniste, car cela suscite la rancune sans fin et l'hostilité des gens chasses et, par extension, celles de la « communauté internationale » que dominent les non-Blancs.

2. Il doit être viable et suffisamment attractif pour séduire un nombre non négligeable de premiers colons ;

3. Il est préférable qu'il exerce une sorte d'attrait émotionnel et psychologique sur le public qui est ciblé ;

4. Il faut qu'il soit relativement facile d'y constituer la majorité de la population.

Problèmes et réponses

Choisir une région au XXIe siècle est beaucoup plus difficile que cela ne l'était il y a seulement cent ans. La raison en est qu'il n'y a pas d'empires sur le point de se défaire (cas de l'Empire ottoman lorsque Israël fut créé) et de territoires « libres » qu'aucun pays ne revendique actuellement. Le second problème majeur pour choisir un territoire est la grande dispersion actuelle des Européens. De fait, il est peu envisageable (pour toutes sortes de raisons) de voir des Américains de souche européenne émigrer vers l'Europe de l'Est ou vice versa. Compte tenu de ces éléments, il ne semble y avoir que deux possibilités, comme nous allons le voir ci-après.

Première option : choisir des petites régions au sein d'États existants

La première option consiste à choisir une petite région, voire une ville, au sein d'un État existant, et à en faire la cible d'un projet de colonisation. L'intention serait de gagner progressivement une série de villes du même genre, si possible dans un même secteur

géographique, puis de les réunir ultérieurement en un État d'un seul tenant. Cela ne pourrait intervenir qu'après l'effondrement de l'État « principal », effondrement aussi prévisible que certain, compte tenu de la tiers-mondisation de cet État. C'est la stratégie à long terme qui a présidé au lancement du projet Orania.

Une telle colonisation exigerait de remplir une région ou une ville d'Européens idéologiquement conscients de la nature à long terme du projet, et non de se reposer sur une population largement blanche et déjà installée. Il n'est pas intéressant d'avoir une région dont la population est à dominante blanche si la majorité est hostile au projet. Cette méthode pourrait permettre de lancer des projets de colonisation dans des villes situées dans des secteurs ruraux de l'Amérique, du Canada, de l'Australie et, bien sûr, de l'Europe occidentale. Cela permettrait à terme de créer plusieurs proto-États, dont certains auraient plus de succès que d'autres. Aux États-Unis, les éventuelles régions cibles pourraient inclure le Midwest et le Nord-Ouest, ou même l'Alaska, par exemple, et il faudrait choisir des régions similaires au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande (l'Île du Sud ?) et en Europe occidentale.

Le projet de colonisation suivrait le programme décrit plus haut, la priorité étant accordée à la création d'emplois afin d'attirer les colons. Une telle approche résoudrait les problèmes jumeaux que sont :

(a) le choix de zones qui empiètent sur des États existants, et

(b) l'immigration transnationale ou transcontinentale. Il serait plus simple, par exemple, pour des Euro-Américains de Californie, de déménager au Kansas, au Nebraska, dans le Dakota du Nord ou du Sud, dans le Montana, etc., que d'entreprendre un long périple vers un pays totalement inconnu.

Une démarche de ce type ne peut être entreprise que si les intéressés ont clairement compris – à l'instar des Oraniens – qu'il s'agit d'un projet à long terme dont il est probable qu'il n'aboutira à l'indépendance véritable que lorsque le « reste » du pays « hôte » se sera effondré.

Seconde option : s'adresser directement aux pays d'accueil dont la population est appropriée

En s'inspirant de l'exemple sioniste, il est possible d'effectuer une démarche directe auprès d'un État existant et potentiellement favorable pour lui demander d'autoriser la création d'un foyer européen à l'intérieur de ses frontières. Herzl, par exemple, suggéra de s'adresser directement à l'empereur ottoman, à l'empereur d'Allemagne et à quelques autres car cela pouvait, selon lui, faciliter l'obtention du territoire palestinien.

La situation démographique et raciale du monde, telle que nous l'avons évoquée dans un chapitre précédent, montre clairement que l'Europe de l'Est et la Russie occidentale offrent les régions démographiquement les plus appropriées pour la création rapide et à grande échelle d'un foyer européen. En plus de la démographie très favorable de ces régions, nombre d'États situés à l'est de la Pologne possèdent un ordre social hostile au classique progressisme occidental et certains ont même des gouvernements qui sont bien conscients du déclin et de la faible natalité des Européens. Le gouvernement russe, par exemple, est très conscient du problème de la natalité et diligente déjà des programmes (en 2013) pour stimuler le taux des naissances chez les Blancs de Russie. Certains suggèrent même que la Sibérie pourrait parfaitement convenir comme région de colonisation. D'autres évoquent la République biélorusse, qui se trouve entre la Pologne et la Russie et qui est née du démembrement de l'ex-URSS. Comme beaucoup de ces États, la Biélorussie possède un taux de natalité négatif et un taux de croissance naturelle également négatif. L'Ukraine est aussi une autre région possible, tout comme la république de Moldavie ou encore les États baltes de Lituanie, Lettonie et Estonie.

Un comité regroupant des gens responsables, compétents et éminents pourrait très bien s'adresser directement aux gouvernements de ces pays pour remédier au déclin des taux de

natalité grâce à un programme de migration européenne en provenance du monde entier, étant entendu que cela bénéficiera aux États existants et les renforcera. À cet égard, il faut prendre en compte les réalités géopolitiques de ces États. Beaucoup de ces anciens pays est-européens du bloc soviétique sont sérieusement préoccupés par le déclin de leurs populations. Ils ont vu ce qui s'est passé en Europe occidentale et ont pris d'eux-mêmes l'initiative d'encourager la natalité blanche.

En décembre 2012, par exemple, le président russe Vladimir Poutine s'est fait remarquer en déclarant, au cours d'une allocution officielle, que « nos femmes savent ce qu'il faut faire et quand », tandis qu'il annonçait qu'en 2012, pour la première fois depuis la chute de l'URSS, il y avait eu plus de naissances que de décès en Russie. « Dieu merci », a-t-il déclaré, « les programmes natalistes lancés durant les dernières décennies commencent à donner des résultats ». Il avait auparavant proposé d'instituer un programme de « capital maternel » grâce auquel les femmes russes se verraient offrir jusqu'à 10 000 dollars [environ 7 360 euros] pour avoir un deuxième enfant. Dans ses propos de décembre 2012, il a ajouté que « la famille de trois enfants devrait devenir la norme en Russie ». Bien que ces propos ne signifient pas que le gouvernement russe, ou ses homologues des anciens États de l'URSS, soit vraiment impliqué dans la cause raciale, ils indiquent au moins qu'il y a une conscience de la nature du problème ainsi qu'un désir d'y remédier.

Pour être prise au sérieux, toute démarche auprès de l'un ou de plusieurs de ces États devrait se faire de manière diplomatique et confidentielle. Elle devrait être menée par des personnalités très respectées, jouissant d'une haute réputation. Une telle démarche aurait en effet pour but d'obtenir l'autorisation d'organiser officiellement des groupes d'immigration, sujets au contrôle final de l'État cible, et dont l'intention serait de renforcer économiquement ce pays grâce à l'apport de compétences, d'investissements et d'individus. L'avantage de cette option serait

non seulement d'avoir affaire à un gouvernement potentiellement favorable, mais aussi de bénéficier de I'infrastructure d'un État-nation déjà existant.

La question du territoire reste ouverte et ce sont les « européanistes » qui décideront

En définitive, les options mentionnées ci-dessus ne sont, à l'heure où nous écrivons, que des propositions. Ainsi que Herzl l'a écrit, le choix final du territoire ne se fera qu'en fonction de ce que l'on peut concrètement obtenir et au travers d'un large consensus parmi ceux qui souhaitent créer un État ethnique européen, les « européanistes » pour les désigner d'un seul mot.

L'Internet contribuera beaucoup au choix final d'un territoire. Si cette idée séduit, il sera possible à des gens du monde entier de faire des propositions, suggérer des idées, des lieux, des villes ou des régions, selon leurs propres connaissances et spécialisations. À cet effet, ils disposent du site Internet www.projectnovaeuropa.com.

Répétons-le : la décision finale sera entre les mains des « européanistes », s'ils sont assez nombreux, et s'ils possèdent la volonté d'aller jusqu'au bout.

9. CONCLUSION

Les adversaires du projet

Il y aura, naturellement, des adversaires du projet qui soutiendront que créer un État ethnique européen est un rêve impossible. Cependant, avant de rejeter le projet sans autre forme de procès, ils feraient bien de proposer une véritable alternative. Compte tenu des tendances politiques et démographiques actuelles, il est clair que l'option des élections démocratiques a déjà dépassé son point de basculement racial en Amérique, et que beaucoup de pays d'Europe occidentale n'en sont pas loin.

Cela signifie qu'il n'y a, au mieux, qu'une étroite fenêtre pour éviter de façon démocratique le suicide de l'Occident et que la sagesse commande donc d'essayer toutes les options, plutôt que de mettre tous ses œufs dans le même panier. Il est facile et peu constructif de démolir une idée. Il est moins facile, cependant, de proposer une alternative viable. Les détracteurs du projet devraient avoir cela à l'esprit, et même les plus cyniques seront forcés de convenir qu'il n'y a pas d'autre solution que l'établissement d'un bastion territorial.

Quel est l'autre terme de l'alternative ?

La leçon de l'histoire est claire : les peuples qui ne possèdent pas un territoire sur lequel ils constituent la majorité de la population sont condamnés à disparaître. Avant d'écarter d'emblée l'idée d'un État ethnique européen, il faut bien considérer l'autre terme de l'alternative : à savoir la disparition totale des Européens, de leur civilisation et de leur culture. Par opposition à cette perspective de nuit éternelle, l'idée d'un foyer européen semble très viable et c'est, en fait, la seule solution.

La forme de l'État

À ce stade, il est peut-être opportun de répondre, ne serait-ce que brièvement, à quelques-unes des questions de détail qui pourraient se poser au sujet du type de gouvernement, des lois, de

la langue, de l'identité nationale, du système économique, etc., dans l'État que nous envisageons. Il s'agit, pour l'auteur, de sujets secondaires par rapport au thème central de cette brochure dont le but est de susciter la volonté politique qui décidera en tout premier lieu de la création de cet État.

En fin de compte et comme pour la localisation du ou des territoire(s) choisi(s), ces questions dépendront de ce que les « européanistes » décideront. Idéalement, il faudrait d'abord avoir une longue discussion dans le cadre d'un vaste débat sur l'Internet, avant de tout préciser clairement au cours d'une conférence internationale – sur le modèle de ce qui se passa lors du premier congrès mondial sioniste. Toutefois, puisque certains voudront poser ces questions tout de suite, voici quelques-unes des opinions de l'auteur sur ces thèmes :

• La forme du gouvernement : un gouvernement élu, sur un modèle démocratique de véritable représentation proportionnelle dans lequel un parti qui remporte 20 % des voix obtient 20 % des sièges. Ce modèle, qui existe actuellement dans de nombreux États d'Europe occidentale, est nettement plus équitable que le système majoritaire à un tour qui est en usage aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Ce choix suppose la création d'un État suffisamment grand pour justifier de telles élections.

• Les lois : elles sont votées par le Parlement. Une Constitution écrite, contenant une Déclaration des droits de l'homme, devrait encadrer le travail du Parlement, sous le contrôle juridique d'une Cour suprême.

• La langue : cela dépendra probablement de la localisation du ou des territoire(s) choisi(s). À cet égard, il faut garder en mémoire la règle énoncée par le penseur racialiste Theodore Lothrop Stoddard dans son livre *Racial Realities in Europe* : « La nationalité traduit ce que les gens pensent être, la race ce qu'ils sont réellement » – de fait, la langue et la nationalité ne devraient pas revêtir une importance capitale. Toutes les ethnies et cultures sont des produits de la race, et presque tout peut être recréé ultérieurement du moment que la race demeure inaltérée.

• Le Système économique : l'auteur estime que le gouvernement doit jouer un rôle décisif dans la création des infrastructures de base de l'État, mais que les principes de l'économie de marché devraient prévaloir dans la plupart des autres activités économiques.

Résumé

Selon nous, les pages qui précèdent ont exposé les prémisses et conclusions suivantes :

• Tous les pays occidentaux, y compris l'Amérique et le Canada, sont confrontés à un grave problème démographique et racial ; ils sont menacés d'être submergés en quelques décennies seulement par des populations provenant du tiers-monde ;

• Les chances d'arrêter et d'inverser ce processus par des moyens démocratiques sont de jour en jour plus minces et, en beaucoup d'endroits, il s'agit d'ores et déjà d'une tâche impossible ;

• En dépit de cela, la participation des militants pro-européens à la vie politique officielle doit continuer, ne serait-ce que pour toucher le plus grand nombre possible d'Européens ou dans le mince espoir qu'un candidat, quelque part, l'emportera et accédera au pouvoir dans un pays ;

• Tout projet d'insurrection violente est voué à l'échec ;

• Pour plusieurs raisons d'ordre idéologique et dysgénique, il existe un grand nombre de Blancs qu'il est impossible de « sauver » ou qui ne méritent pas de l'être ; ce grand nombre constitue en fait la majorité des Blancs actuellement en vie ;

• En fin de compte, il n'est possible de « sauver » qu'une minorité d'Européens, ceux que l'on peut sensibiliser aux conséquences réelles du progressisme occidental actuel ;

• Compte tenu des circonstances énoncées ci-dessus, la seule chose avisée que l'on puisse faire, c'est d'explorer toutes les possibilités de survie. Celles-ci se limitent essentiellement à deux : (a) la création de communautés locales qui pourront survivre à la catastrophe raciale qui s'annonce, avec l'objectif final de se joindre à d'autres communautés du même genre afin de former un nouvel État européen ; ou (b) la solution plus rapide consistant à faire

émigrer un grand nombre de Blancs racialement conscients vers un État qui existe déjà, avec pour objectif de faire de ce dernier un foyer européen ;

• Cette politique peut se justifier au regard des lois et des conventions du droit international qui garantissent l'autodétermination à tous les peuples ;

• Cette politique est l'exact contraire de toute idée de suprématie raciale ;

• Selon les deux exemples que nous avons analysés, Orania en Afrique du Sud et l'État sioniste d'Israël, tout processus de colonisation de ce type doit être préparé avec une précision clinique et méthodique, et non pas confié au hasard et à la chance.

Seule la préservation de nos peuples, même s'il ne s'agit que d'une petite minorité, assurera la préservation de notre culture et de notre civilisation. Il est possible de réaliser cela d'une manière qui ne heurte personne, et qui, si on l'énonce correctement, s'attirera même le soutien de tous les gens de bonne volonté.

Un objectif noble

L'établissement d'un foyer européen est un objectif à long terme qui nécessitera beaucoup d'efforts. Pourtant, le résultat final – un territoire qui offrira aux nôtres la paix, la sécurité et garantira leur identité – est un idéal noble, à la hauteur des grandes réalisations de nos ancêtres. À d'innombrables reprises, nous avons été capables de nous mobiliser et d'affronter ce qui semblait constituer des défis insurmontables. Comparée aux exploits de Christophe Colomb, à ceux des conquistadors espagnols, aux sacrifices des premiers colons d'Amérique, à ceux des Boers du Grand Trek et des pionniers de Nouvelle-Zélande ou d'Australie, la création de communautés locales, voire d'un nouvel État, est une tâche modeste. Il nous faut seulement décider de nous mettre à l'ouvrage, et le reste deviendra possible.

Aut viam inveniam aut faciam !
Je trouverai un chemin ou bien je le tracerai !